Le N° 2 Fr. N° 274 17 avril 1982 treizième année

la brèche

organe bimensuel du
Parti Socialiste Ouvrier (PSO)
section suisse de la IVe Internationale

éditorial

GRÉVISTES, DONC LICENCIÉS!

En 1979 une entreprise zurichoise licenciait dix ouvriers membres de la FCOM (Syndicat chrétien de la métallurgie), avec effet immédiat, pour fait de grève. Depuis des mois les ouvriers luttaient – sans succès – pour obtenir la signature d'une Convention collective de travail. La grève constituait, dans ce sens, un moyen de lutte collectif pour arracher une concession au patron.

Les ouvriers ont fait recours avec l'appui de leur syndicat. Ils ont demandé aux tribunaux de constater que la grève ne constituait pas un "juste motif" de licenciement avec effet immédiat. Qu'a répondu le tribunal des prud'hommes zurichois ? Que le licenciement était justifié, car, en se mettant en grève, les travailleurs avaient gravement violé leur contrat **individuel** de travail ! Conclusion : le droit de grève n'existe pas en Suisse; ou, en tout cas, le droit du patronat de licencier prime le droit de grève des travailleurs.

Certes, des ouvrages de doctrine juridique bourgeoise admettent le droit de grève (avec des limitations); il y a même un arrêt obscur du Tribunal fédéral qui laisse entendre que ce droit existe. Il n'en reste pas moins que ce droit, même avec de nombreuses restrictions, n'a jamais été concédé sur le plan constitutionnel.

La réaction du patronat à la décision zurichoise fut, d'ailleurs, de ce point de vue, tout à fait claire. Le 11 mars 1982, le *Journal des Associations patronales* titrait : *"Pas de droit de grève"* !

De l'USS, au PSS et au Parti du Travail, la position fut unanime : le droit de grève existe, la décision zurichoise est absurde. Tous ferment les yeux sur ce qui révèle la nature réelle de cette chère démocratie helvétique.

Rappelons-le : initialement, la bourgeoisie avait adopté des constitutions précisément pour obtenir la **garantie écrite** que l'Etat bourgeois naissant respecterait les "libertés individuelles", plus exactement la liberté de commerce et d'industrie et le droit de propriété.

Aujourd'hui, l'attaque contre le droit de grève ne tombe pas du ciel... juridique ! Les conventions collectives ne protègent pas contre les licenciements. Le patronat veut pouvoir continuer à restructurer et à licencier sans entraves. L'Etat fédéral désire imposer un blocage du personnel, un accroissement des charges de travail dans le secteur public sans opposition active des salariés. La mise en question d'un droit, **pratiquement** gagné par des décennies de luttes ouvrières trouve là son origine. C'est dans cette atmosphère d'ordre et de "moins d'Etat" que les juges de Zurich ont pris leur décision.

Le droit de grève, le droit collectif d'utiliser l'arme la plus immédiate dont disposent travailleurs et syndicalistes, est battu en brèche au nom du droit souverain de licencier. Cette attaque se fera avec d'autant plus de facilité que nombreux sont les travailleurs, immigrés, qui ne disposent d'aucun droit politique !

Défendre et imposer pratiquement le droit de grève reste l'une des tâches démocratiques importantes du mouvement ouvrier.

A. Meylan

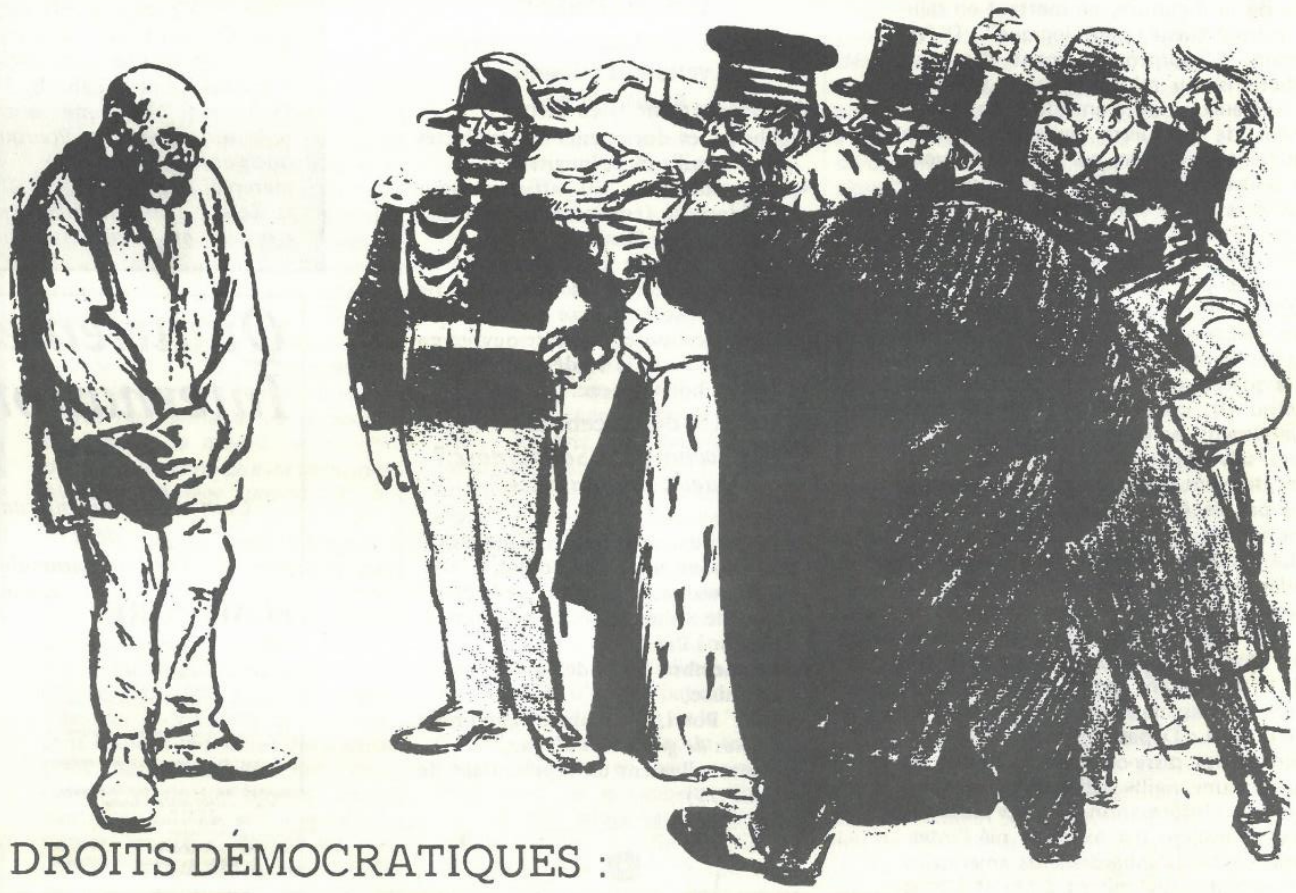

DROITS DÉMOCRATIQUES :

L'ATTAQUE BOURGEOISE

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DE REAGAN :

FEU SUR LES PAUVRES !

En mouvement

4 000 manifestants contre l'intervention américaine au Salvador

4 000 personnes ont manifesté le samedi 3 avril à Berne contre l'intervention de l'impérialisme US en Amérique centrale, pour le soutien inconditionnel à la lutte du FDR-FMLN, pour la reconnaissance par le Conseil fédéral du FDR-FMLN comme seul représentant du peuple salvadorien. Il faut souligner l'importance du mouvement de solidarité internationale, alors que la "consultation électorale" du 28 mars au Salvador a débouché sur l'aggravation de la crise de la dictature, en mettant en selle le major/"tueur pathologique" D'Aubuisson. L'approfondissement des contradictions qui minent la junte militaire va sans aucun doute entraîner un durcissement de la guerre civile, l'oligarchie cherchant à défendre par tous les moyens son pouvoir ébranlé. Par ailleurs une certaine presse dite d'information — en particulier Blaise Lempen correspondant de la Tribune de Lausanne-Le Matin — s'est distinguée par la falsification et le mensonge qu'elle pratique pour légitimer la farce électorale des 27/28 mars. Ressortant les vieux poncifs de la manipulation de la guérilla par l'extrême-gauche et par Moscou (!), certains journalistes se font ouvertement les chantres de la junte militaire salvadorienne. Les libertés démocratiques sont une juste cause à Varsovie, mais pas en Amérique centrale, pour ces bons apôtres !

La première tâche du mouvement de solidarité consiste donc à répondre à l'intoxication et aux mensonges propagés ici en se situant totalement et sans conditions aux côtés des combattants du FDR-FMLN qui luttent contre la barbarie, un régime d'assassinats, de tortures et d'humiliations. Le Département militaire américain et les pisse-copies aux bottes de Haig ont une vieille habitude de manipulation de l'information. Durant plusieurs mois, ils avaient par exemple nié l'intervention et les bombardements américains au Cambodge qui mirent à feu et à sang ce pays dans les années 70. Sans parler des campagnes haineuses menées par la presse bourgeoise contre les révolutions et les révolutionnaires, Lénine, Trotsky, Rosa Luxembourg, Liebknecht. Dans ce domaine, Lempen a derrière lui toute une "bonne" tradition !

Le PSO et la IVe Internationale souscrivent à l'appel lancé par des dizaines d'organisations réunies à Mexico les 27 et 28 mars pour *"construire un front mondial de solidarité avec le peuple salvadorien et mettre en pratique un plan d'action qui corresponde à notre engagement historique de solidarité avec les besoins de la révolution salvadorienne"*. La manifestation du 3 avril à Berne a été un succès; nous appelons toutes les organisations politiques, syndicales, religieuses à renforcer en Suisse le mouvement de solidarité avec les travailleurs et les paysans en lutte au Salvador.

~ ~ ~

SOLIDARITÉ AVEC SOLIDARNOŚĆ

Lausanne, Casino de Montbenon, vendredi 30 avril

Au programme (dès 18h.) :
* photos et documents sur les luttes des travailleurs polonais;
* exposition de 50 affiches pour Solidarność (concours organisé par le Comité de Genève);
* rencontre avec Z. Kowalewski et des membres de la délégation de Solidarność en Suisse sur le thème "Autogestion et contrôle ouvrier en Pologne avant le 13 décembre";
* buffet, boissons, etc.

A 20h.15, débat central :

Quel avenir pour Solidarność ? Quelle solidarité ici ?

avec :
- R. Dreifuss, secrétaire romande USS,
- K. Gruber, secrétaire FCOM,
- Z. Kowalewski, membre de la direction de Solidarność à Lodz, actuellement à Paris,
- un membre de la délégation restée en Suisse,
- J.-Y. Potel, journaliste, auteur de *Scènes de grève en Pologne,*
- (éventuellement un représentant de la CFDT).

FORUM UNITAIRE SUR L'EMPLOI DANS L'HORLOGERIE

Bienne, le 28 avril 1982, à 20h.15, au Palais des Congrès

Avec des représentants des syndicats et partis ouvriers de la région.

Parti Socialiste Ouvrier (PSO), section de Lausanne

CERCLES "KARL MARX"

Durant les trois prochains mois, le PSO, section de Lausanne, organise un cycle de trois cercles "Karl Marx". Ces cercles s'adressent à tous ceux et toutes celles qui nous lisent, s'intéressent au marxisme, à ses analyses et aux activités du PSO. Les thèmes — présentés par Charles-André Udry — et les dates de ces assemblées-débats sont les suivants :

jeudi 29 avril, 20h.15, 8bis, rue de la Tour : *"Crise, licenciements, chômage... Qu'est-ce que l'économie capitaliste, comment fonctionne-t-elle ?"*
mercredi 12 mai, 20h.15, 8bis, rue de la Tour : *"Amérique centrale : une révolution en cours. Pourquoi ? Pour quels objectifs ?"*
mercredi 9 juin, 20h.15, 8bis, rue de la Tour : *"Pologne : la lutte de 'Solidarność' et la révolution politique".*

Quatrième Internationale

Organe du Comité Exécutif International de la IVe Internationale

avril-mai-juin 1982

SOMMAIRE

EDITORIAL :
Leçons de Pologne 3
Y. Sakai - L'impérialisme japonais dans l'Est asiatique 11
G. Taut et M. Warshawsky - Origines et dynamique du sionisme (suite du n° [illegible]) 29
Livio Maitan - Quelques notes sur la social-démocratie hier et aujourd'hui 57
Luis Vitale - Passé et présente de la social-démocratie en Amérique latine 65
Daniel Ben Saïd - La question du Front populaire et la scission du Comité International 77
Francis Sitel - Mythes et réalités de l'Eurocommunisme 91
ARCHIVES DU MARXISME
Christian Rakovsky - Discours au XII[e] Congrès du P.C.U.S. (extraits) 105

"N1 : un trou à boucher ?"

Le tronçon Yverdon-Morat de la N1, ce sont dix domaines agricoles sacrifiés, 500 à 600 millions dépensés inutilement, un tunnel à l'entrée d'Yverdon menaçant les sources thermales, des viaducs au-dessus de la Menthue et du vallon des Vaux, la destruction d'un des derniers paysages agricoles à vocation multiple, où culture et nature se développent en parfaite harmonie.

Sachant de plus que cette N1 ferait triple usage avec la N12 et la N5 par Neuchâtel, on peut se demander pourquoi la faire, ce d'autant que les **experts** *de la Commission Biel (chargée du réexamen des autoroutes) se sont montrés défavorables à cette réalisation.*

500 à 600 millions de francs pour les bétonneurs : voilà le véritable enjeu de ce tronçon. Ce n'est pas un hasard si l'on retrouve parmi les partisans la quasi totalité des Sociétés industrielles et commerciales du Nord Vaudois, aidées en cette affaire juteuse par le Touring Club Suisse, l'Automobile Club de Suisse, les Conseils d'Etat de Vaud, Genève, Fribourg et Berne, et la liste est encore longue.

Notre comité d'initiative pour la suppression de ce tronçon regroupe une centaine de membres émanant des milieux agricoles et de protection de la nature. A ce jour deux seuls partis nous ont accordé leur soutien, le POP et le GPE — le PSO étant le troisième. Des associations nous aident, telles que le WWF, l'AST et F. Weber.

Nous avons besoin de votre aide pour réunir les 12 000 signatures nécessaires à l'aboutissement de notre initiative. Merci. Nos enfants vous le rendront.

Comité d'action contre la N1
case postale 163
1401 Yverdon
G. Millasson

À proPSO

Genève, nouveaux pouvoirs pour la police :

L'OPPOSITION DU PSO

Genève était déjà bien connue pour son jet d'eau. Ses députés ont visiblement pensé qu'il fallait y ajouter un autre attrait touristique. Le Grand Conseil genevois a donc **d'abord** voté une loi sur la police (en septembre 1981, contre laquelle un référendum, soutenu par le PSO a été lancé avec succès) pour **ensuite** modifier la Constitution, afin de la mettre en harmonie avec cette loi. Cette procédure, digne de figurer bien en évidence dans les vitrines du "Polshop" de Cornavin, cache — mal — une énorme escroquerie. Sous prétexte de "codifier les règles du contrôle d'identité", la loi sur la police et la révision constitutionnelle visent en fait à accorder des pouvoirs proprement abusifs à Messieurs les argousins.

Ainsi, il est projeté de pouvoir emmener au poste et **priver de liberté** une personne, même si elle n'est pas prévenue d'un délit ! Dans le charabia juridique, cette entourloupette se justifie comme suit : *"La commission a considéré qu'il n'était pas opportun de limiter l'intervention préventive de la police à 'l'atteinte à l'ordre public'. En effet, ce terme, en lui-même déjà équivoque, impliquerait que la 'société' est menacée ! Or il existe un certain nombre de cas où, bien que la société ne soit pas menacée, un contrôle d'identité peut s'avérer nécessaire."* (Michel Jaquet, rapporteur sur la loi sur la police, au Grand Conseil genevois).

Pas d'accord, mon gaillard ? Alors, au poste, on va vous contrôler l'identité !

En renvoyant ainsi à la loi ordinaire le soin de préciser les modalités du contrôle d'identité, en ôtant aux limitations de liberté constitutionnelles leur caractère exceptionnel et précis, le Grand Conseil se mord la queue. Ou plus exactement, piétine allègrement le cadavre de ses grands ancêtres. Rappelons qu'en 1849, James Fazy, l'un des pères de la Constitution genevoise, expliquait précisément à propos de la privation de liberté :

"L'intention a été surtout que la loi concernant cette matière importante prît un caractère invariable, ne put être soumise à des interprétations diverses naissant d'une certaine confusion des diverses législations (...) et que surtout à l'avenir ces garanties essentielles ne puissent être altérées brusquement dans des moments d'entraînement (...) Par une loi constitutionnelle sur les formes à suivre dans les cas d'arrestation (...) on obvie à ce que les déclarations générales sur les garanties de la liberté individuelle (...) laissent de vague dans les diverses constitutions alors qu'elles renvoient à la loi ordinaire de statuer sur ces matières".

Visiblement Fazy connaissait bien les envies antidémocratiques de bon nombre de ses successeurs actuels !

Le Grand Conseil genevois, qui doit encore se prononcer, pourrait donc ajouter un chapitre de plus au grand roman bourgeois "Les principes constitutionnels, c'est bien joli mais faut pas exagérer".

SOMMAIRE

EDITORIAL
Grévistes, donc licenciés 1
POLITIQUE
Loi sur le chômage
— Et le recyclage ? 3
— Chômeur : presque un crime 3
Loi sur la protection de l'environnement
— Une sinistre farce 8
Elections cantonales bernoises 8
SOCIAL
Horlogerie
— Unité pour défendre l'emploi 4
— Qui donc a intérêt à la division 4
— Emploi, chômage partiel : l'abus patronal 4
Formation professionnelle
— Les ateliers publics, nécessaires ? 5
— Genève : améliorer l'apprentissage et le recyclage 5
Canton de Vaud, avec les libéraux : plus de libertés pour les propriétaires 5
DOSSIER
Droits démocratiques 6-7
— Les traditions autoritaires de la bourgeoisie 6-7
— La violence leur monte à la tête 7
INTERNATIONAL
EL SALVADOR : les USA continuent la guerre 9
CISJORDANIE : vers l'annexion des territoires occupés 9
ETATS-UNIS : trente millions et plus de pauvres 10
A LIRE
Trotsky : "Leur morale et la nôtre" 11
L'ÉVÉNEMENT
Dépenses d'armement :
Chevallaz & Cie s'en donnent à coeur joie ! 12
Marche de Pâques : 30 000 manifestants 12

abonnez-vous

Abonnements à La Brèche :

	Fr.
6 mois, enveloppe ouverte . .	22,50
une année, env. ouverte . . .	45.–
une année, env. fermée . . .	55.–
une année, étranger (Europe) .	80.–
abonnement de soutien . . .	100.–

Pour toute correspondance : La Brèche, 8bis, rue de la Tour, 1004 Lausanne.

CCP 10 - 25 669

Editeur responsable C.A. Udry
Imprimerie CEDIPS, Lausanne

Si nos activités et notre politique vous intéressent :

prenez contact

Parti Socialiste Ouvrier (PSO) section suisse de la IV[e] Internationale

Adresses des sections romandes et tessinoise

Parti Socialiste Ouvrier (PSO) / La Brèche,
case postale 13, 2500 Bienne 032 / 22 95 47
case postale 829, 2301 La Chaux-de-Fonds
case postale 28, 1700 Fribourg 6
case postale 858, 1211 Genève 3 022 / 20 68 02
8bis, rue de la Tour, 1004 Lausanne 021 / 23 05 91
case postale 1532, 2002 Neuchâtel

Partito Socialista dei Lavoratori (PSL) / Rosso,
casella postale 2400, 6901 Lugano

Loi sur l'assurance-chômage :

ET LE RECYCLAGE ?

Deux milliards ont été accumulés ces dernières années dans le fonds de compensation de l'assurance-chômage. Ces réserves sont évidemment le résultat du fait que la majorité des chômeurs – les travailleurs immigrés – ont été renvoyés dans leur pays d'origine ! Il faut y ajouter les dizaines de milliers de femmes qui ont dû retourner au foyer. Fort de ces "résultats", qui permettent de maintenir un taux de chômage extrêmement bas (0,3 o/o de la population active), le Conseil fédéral a décidé d'abaisser la cotisation à l'assurance-chômage à 0,1 o/o du salaire dès le 1er janvier 1982.

Il n'en reste pas moins que ces réserves financières de l'assurance-chômage existent. Elles ont été payées par les travailleurs, soit directement, soit indirectement (part patronale). Elles permettraient manifestement d'aider les travailleurs à affronter les restructurations et les difficultés d'emploi. Le message du Conseil fédéral sur la nouvelle loi sur l'assurance-chômage souligne lui-même que "d'inévitables problèmes structurels se poseront, de telle sorte qu'à long terme il faudra s'armer contre le chômage structurel ou technologique" (page 3).

Evidemment, une mesure immédiate pour répondre à cette situation consiste à abaisser enfin l'horaire de travail à 40 heures – ce que le patronat refuse toujours ! Mais en outre, dans une série de branches, les restructurations rendent indispensables des mesures de recyclage. Or le Conseil fédéral est catégorique : pas question de développer des mesures de recyclage, qui sont inexistantes en Suisse, c'est-à-dire laissées au bon vouloir du patronat ! Le message du Conseil fédéral explique :

"On a insisté sur le fait que des mesures préventives ne devraient ni entraver ni bloquer les mutations structurelles de l'économie nationale (...) En d'autres termes, les mesures préventives prévues par l'assurance-chômage ne donneront lieu au versement de prestations que lorsqu'il y aura un rapport étroit avec le but visé par cette assurance, c'est-à-dire à la condition que les mesures envisagées améliorent l'aptitude au placement des assurés menacés par le chômage." (page 51).

La "prévention" revient ainsi à encourager la mobilité professionnelle et géographique – c'est-à-dire l'acceptation d'un travail moins qualifié –, des emplois temporaires ou la recherche d'un emploi. Mais rien pour faciliter un réel recyclage !

Toute cette "philosophie de la prévention" du chômage à la sauce bourgeoise, le message du Conseil fédéral la résume avec outrecuidance dans sa réponse aux plaintes des chômeurs : "Ce ne peut être l'affaire de l'assurance-chômage de préserver un travailleur, par le versement d'indemnité de chômage, du 'désagrément' d'un travail qui ne correspond pas entièrement à ses voeux" (page 31) !!

L'initiative fédérale que nous avons lancée "Pour une formation professionnelle et un recyclage garantis" – et qui aboutit ces jours – vise au contraire à donner à **tout travailleur** *la possibilité d'acquérir ou de compléter une formation qualifiée par l'ouverture* **d'ateliers publics** *de formation et de recyclage.*

Quand on entend le Conseil fédéral et les associations patronales distribuer au compte-gouttes "l'aide" aux chômeurs, l'urgence d'une telle solution apparaît encore plus clairement. L'ouverture d'ateliers publics est le seul moyen d'imposer des mesures d'ensemble pour le recyclage et la qualification des travailleurs, en ne laissant plus le patronat faire **sa loi dans le domaine.** *Une loi que le Tribunal fédéral résumait ainsi, en réponse à un recours : "Le fait que l'emploi offert ne correspond pas aux qualifications et aux voeux professionnels d'un employé de commerce n'autorise pas encore celui-ci à refuser cette occasion de travail, car il n'est pas possible, à une époque de chômage, de réaliser tous les idéaux". Sauf celui du profit !*

M. Thévenaz, 11 avril 1982

Loi sur l'assurance-chômage :

Chômeur: presque un crime

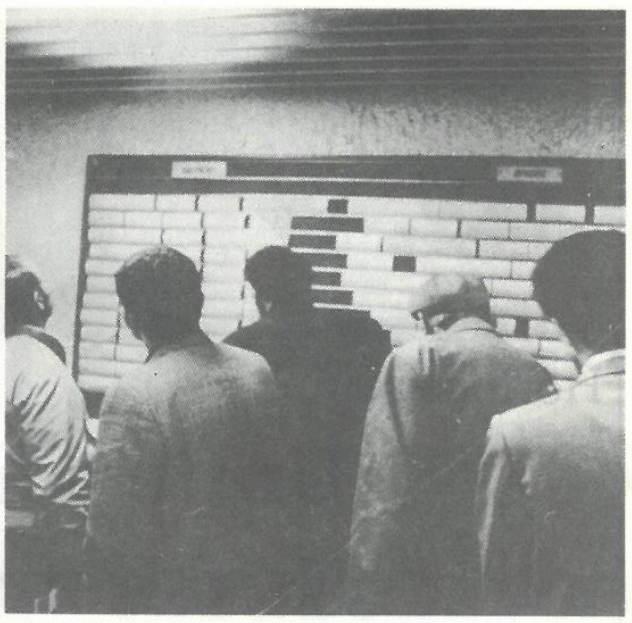

"Je venais de me coucher. Soudain ma femme se précipite dans la chambre et me dit de me lever tout de suite : la radio annonçait que l'entreprise fermait. Cela m'a coupé le souffle. Après tant d'années consacrées à une place de travail qui vous convient, cela fait très mal. J'avais un plaisir fou à utiliser les machines. A la maison, je suis resté tout le temps à étudier et à ruminer. Pendant des nuits entières, je ne dormais plus. Ma femme essayait de me consoler : "tu vas retrouver du travail" – oui, mais quel travail, pour quel salaire ? Envers les gens de l'extérieur, j'arrivais encore à me maîtriser, mais à l'intérieur cela m'a démoli les nerfs."

K., ouvrier, 58 ans, Basler Magazin 44 / 1979

Ce que raconte cet ouvrier, **des dizaines de milliers de travailleurs** l'ont vécu ou sont en train de le vivre avec les nouveaux licenciements en cours. Pour les experts patronaux ou fédéraux, le chômage n'est que le résultat de brusques *"fléchissements conjoncturels"* ou d'inévitables *"problèmes structurels"*. Contre cette fatalité, *"il est utopique et irresponsable de vouloir créer un régime d'assurance-chômage qui résoudrait sur un plan individuel tous les problèmes qui se posent. De telles implications subjectives* **sortent du cadre d'une réglementation normative et objective"** 1). Objectivité patronale s'entend ! Car pour les travailleurs, les licenciements ne sont pas simplement des fermetures d'atelier ou des pertes d'emploi, c'est aussi **l'élimination de leurs capacités productives, qui jette au rebus leur savoir-faire et leur qualification.**

Un cynisme sans bornes

Mais comme on vient de le voir, la nouvelle loi sur l'assurance-chômage (qui doit être la version définitive du projet voté en 1976) ne tient pas compte de ces "implications subjectives" ! Elle est au contraire tout orientée vers un but : **pénaliser le chômeur !** Alors qu'un patron qui licencie n'est jamais tenu pour responsable du chômage, l'article 16 de la loi stipule que *"l'assuré* (lisez le chômeur) *est tenu d'entreprendre tout ce qui est en son pouvoir pour éviter le chômage et l'abréger"*. Beau morceau de cynisme !

Sous ce prétexte, la loi multiplie les articles et les conditions visant à "éviter les abus" et rendre le chômeur responsable de sa situation. Le Livre Blanc publié par la SINAP, *"Chômeur en Suisse"* 2) en donne une très utile description détaillée. Bornons-nous à quelques exemples.

* **L'obligation de timbrer,** unique en Europe, contraint le chômeur à rendre compte régulièrement aux Offices de travail (un euphémisme !) de ses efforts pour trouver un emploi. Sous peine de pénalisation en indemnités. Voici ce qu'en dit un chômeur : *"C'est une énumération que l'on est obligé de faire à la caisse de chômage,* **une comptabilité des échecs,** *on ne se sent bon à rien".*

* **L'acceptation d'un "travail convenable".** Codifiée dans la nouvelle loi, cette notion de "travail convenable" permet tout simplement de **contraindre les chômeurs à la déqualification.** Ils doivent en effet accepter les places que leur propose l'Office du travail, à condition que celles-ci soient conformes aux "usages professionnels et locaux", à leurs aptitudes, à leur santé et *"n'entraînent pas une rétribution inférieure à l'indemnité de chômage"*. Mais comme celle-ci est d'office fixée à 70 o/o de l'ancien salaire pour les célibataires, 80 o/o pour les mariés, les pertes de salaire se montent très vite à 20 o/o ou 30 o/o, si ce n'est davantage dès que le chômage dure !

"Mme F., employée de commerce, 8 ans dans une compagnie d'assurances, salaire mensuel 2 950 francs. Après 150 jours de chômage et 138 demandes d'emploi, elle doit accepter une place ne correspondant pas à ses qualifications pour 2 650 francs par mois. Après 6 mois, elle reçoit son congé. L'Office du travail refuse de calculer son indemnité sur la base de son premier salaire. Elle occupe maintenant une place temporaire à 2 350 francs par mois, rien n'est assuré pour son avenir." 2)

* **Les indemnités dégressives.** C'est la plus scandaleuse "innovation" du nouveau projet de loi ! L'OFIAMT (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail), le patronat et le Conseil fédéral proposent en effet de **diminuer les indemnités** de 10 o/o après 85 jours de chômage et de 10 o/o une seconde fois après 170 jours. Avec ce motif qui en dit long : *"l'intérêt du chômeur à reprendre du travail doit être sauvegardé sur le plan financier également"* 3). Or près d'**un chômeur sur quatre** (23,9 o/o entre 1978 et 1980) est au chômage plus de 85 jours. C'est une véritable machine de guerre contre les chômeurs et **l'ensemble** des travailleurs pour faire pression sur les salaires ! Le Conseil National, par 66 voix contre 55, avait refusé en juin dernier ces indemnités dégressives. Mais le 10 mars dernier, le Conseil des Etats – ce parlement conçu pour faire obstruction au parlement ! – a décidé par 28 voix contre 9 de les maintenir. Le but de cette décision est clair : imposer au vote final, après "élimination des divergences" entre les deux conseils, une solution aussi proche que possible des indemnités dégressives que veut la bourgeoisie.

Les abus du chômage partiel

Alors que tout est fait, ainsi, pour pénaliser le chômeur sous prétexte de lutter contre les "abus", rien de sérieux n'est entrepris pour lutter contre les abus patronaux. Dans la consultation sur la nouvelle loi, au sujet du chômage partiel, *"l'Union centrale des associations patronales a relevé qu'il ne fallait pas cacher les abus qui se sont produits jusqu'à présent"* 1). C'est dire si le patronat sait qu'il peut, lui, recourir à l'assurance-chômage pour **faire payer aux travailleurs le chômage partiel.** Ce sont eux en effet qui cotisent pour moitié aux caisses et l'autre moitié, payée par l'employeur, n'est pour ce dernier qu'une partie du salaire. Certes, la loi impose maintenant que le chômage partiel ne soit couvert que si le patron paie 10 o/o du salaire en plus des indemnités chômage et à condition que le chômage partiel touche au moins 10 o/o de l'horaire de travail de l'entreprise. Mais ces mesures sont bien maigres comparées aux chicanes faites aux chômeurs ! L'OFIAMT avoue d'ailleurs lui-même : *"il n'est pratiquement pas possible d'examiner dans chaque cas particulier, au sein même de l'entreprise, si le chômage partiel est nécessaire ou non. Si on voulait y parvenir, il faudrait alors créer un organisme particulier, doté d'un personnel nombreux et qualifié. On peut même se demander dans quelle mesure de telles enquêtes seraient compatibles avec notre ordre économique"* 3).

Comme pour la fraude fiscale, un strict contrôle des patrons coûte trop cher en personnel qualifié et n'est *"pas compatible avec l'ordre économique"*... qui crée lui le désordre du chômage !

En 1976, l'article constitutionnel sur l'assurance-chômage voté par le peuple fixait pour but à la loi de "prévenir et combattre le chômage". En réalité, la loi qu'on nous prépare n'a que pour but de combattre les chômeurs !

M. Thévenaz, 11 avril 1982

1) Message du Conseil fédéral sur la nouvelle loi sur l'assurance-chômage, juillet 1980, page 31 et page 11.
2) SINAP : communauté suisse de travail pour une nouvelle politique à l'égard des chômeurs. Nous conseillons vivement de vous procurer cette brochure à "Arbeitskreis für Zeitfragen, Action BALZ", 12, Quai du Haut, 2503 Bienne, tél. 032 / 22 36 91.
3) OFIAMT, "Nouvelle conception de l'assurance-chômage", octobre 1979, pages 14 et 18.

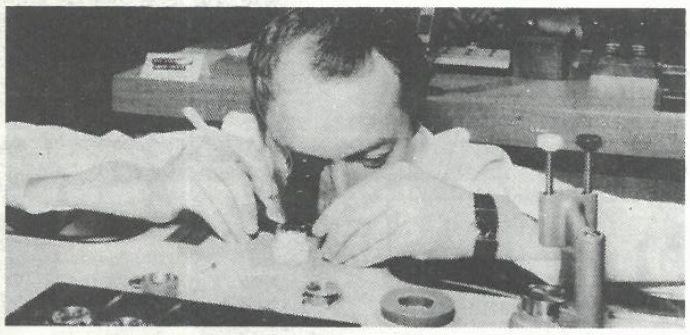

Horlogerie :

Unité pour la défense de l'emploi

Nous publions ci-dessous l'éditorial de *L'Impartial* (de La Chaux-de-Fonds), du 2 avril 1982. Son auteur en est le rédacteur en chef. Nous publions aussi la réponse de Paul Sautebin, ouvrier horloger à la Bulova, au nom du PSO. Cette réponse est parue dans *L'Impartial* du 6 avril 1982. Gil Baillod n'hésite pas à consacrer un éditorial à un *"groupuscule sans poids politique ni signification"*. Pour défendre l'ASUAG, il ne recule pas devant le paradoxe !

Le but de *L'Impartial* est de chercher à diviser afin d'empêcher que ne se constitue un mouvement unitaire pour défendre l'emploi dans la région horlogère. L'ASUAG vient d'annoncer que 1 660 emplois seront liquidés en 1982. Peut-être plus, vu la situation précaire des *Fabriques d'Assortiments Réunies SA*.

Le même objectif est poursuivi par le *Journal du Jura*, qui dans son éditorial du 13 avril 1982 publie une violente attaque contre le combat que mène le PSO pour la sauvegarde de l'emploi dans l'horlogerie.

QUI DONC A INTÉRET À LA DIVISION ?

Gil Baillod titre son éditorial du 2 avril "A bas l'ASUAG !". De quoi étonner le lecteur qui connaît le rédacteur en chef de "L'Impartial". Mais il rectifiera rapidement. "A bas le PSO, vive l'ASUAG", voilà le véritable titre. Il y a eu un mastic à la rédaction de "L'Impartial".

En effet, une seule idée sérieuse ressort de cette brève diatribe : "Pour une fois que l'ASUAG prend les décisions qui s'imposent ce n'est pas le moment de les bloquer".

Pourtant, avec la même morgue, Gil Baillod écrivait : "L'opération Thomke est simple, mais elle ressemble un peu à un coup de poker : la mise est si importante qu'il est condamné à gagner sinon tout est perdu" *("L'Impartial", 12 février 1982). Ne faut-il pas bloquer un coup de poker ? Un coup de poker est-ce une décision qui s'impose ? Si tout est perdu, qui paie les pots cassés ? Faut-il soutenir même un coup de poker dont la réussite sera sanctionnée par la suppression de milliers d'emplois ? Pour celui qui défend les intérêts privés de l'horlogerie — et non pas l'horlogerie — la réponse est simple. Il faut soutenir M. Thomke. Dont acte, M. Gil Baillod.*

Pour le PSO (ex-LMR), il en va autrement. Selon Gil Baillod, le PSO pêche en eaux troubles. Mais ceux qui troublent la région horlogère n'est-ce pas cette minorité d'industriels et de banquiers qui sont aveugles parce qu'ils ne voient que leurs profits ? Leur gestion absurde et leur mépris pour le potentiel de connaissances techniques et professionnelles de milliers de travailleurs et techniciens ont conduit à la plus grave crise d'un secteur industriel dans la Suisse d'après-guerre. Selon Gil Baillod, le PSO divise les travailleurs. Mais la véritable division des travailleuses et travailleurs n'est-elle pas distillée par le chômage, les licenciements, le manque de perspectives pour les jeunes dans toute la région ?

Le PSO, lui, part d'une préoccupation, partagée par tous les travailleurs et syndicalistes : comment défendre l'emploi dans l'arc horloger ? Comment ne pas perdre un riche patrimoine de qualifications techniques ?

Sa réponse est articulée : recyclage professionnel assuré, en collaboration avec les écoles techniques de la région; retraite complète pour les travailleurs licenciés dès 60 ans; prolongation des allocations de chômage, etc.

Le PSO déclare que la Confédération ne doit pas attribuer, directement ou indirectement, une aide — payée par les salariés-contribuables — qui aboutirait à des licenciements et à une perte de substance dans une région.

Le PSO propose le contrôle public sur l'ASUAG et la SSIH afin de sauvegarder l'emploi. Que la Confédération applique aux banques privées et autres sabordeurs de l'horlogerie la règle appliquée par la SBS et l'UBS aux actionnaires de la SSIH. Ils ont vu la valeur de leurs actions réduite à la portion congrue. Une sorte d'expropriation. Cette prise de contrôle public devrait permettre la mise en place d'un plan de diversification de la production. C'est possible. Le prix économique et social d'un tel projet serait **moins cher** *que les effets des décisions,* **hasardeuses,** *de M. Thomke et compagnie qui aboutiraient, dans tous les cas, à une crise régionale d'envergure.*

Enfin, M. Gil Baillod, combien de pays ont-ils signé les accords du GATT et nationalisé un secteur industriel ? L'argument d'une impossibilité de nationalisation à cause des accords du GATT est fantaisiste, vous en conviendrez.

Le PSO a réuni 115 000 signatures pour son initiative populaire en faveur d'ateliers publics pour la formation professionnelle et le recyclage. Il l'a fait dans le même esprit que ses propositions pour sauver l'horlogerie et l'emploi. Le PSO a été le défenseur de l'initiative pour les 40 heures. Vous l'aviez attaquée alors. Aujourd'hui cette revendication est le propre de toutes les forces du mouvement ouvrier. Vous l'attaquez encore lorsque M. Prince, secrétaire de la FTMH la défend à la table ronde télévisée du 21 mars 1981.

Qui donc a intérêt à la division ? Poser la question c'est y répondre. Une vaste unité s'est forgée dans la gauche pour défendre l'emploi. Pourquoi ? Parce que tous, du PS au PSO en passant par le POP, ont ce but et non pas celui de défendre l'UBS, la SBS et les joueurs de poker de l'ASUAG.

Pour le PSO,
Paul Sautebin,
ouvrier horloger à Bulova

0

opinion

A bas l'ASUAG !

Quelques cerveaux marxistes groupés en «Ligue révolutionnaire» n'en sont pas à une escroquerie près.

Ils s'affublent d'une identité «socialiste» et «ouvrière», pour draguer dans les eaux électorales du «parti socialiste» et du «parti ouvrier et populaire».

La «Ligue marxiste révolutionnaire» n'a rien de séduisant pour le travailleur syndiqué et sans lui la LMR reste ce qu'elle est: un groupuscule sans poids politique ni signification, même si elle prétend parler au nom d'une classe de la population qui ne la mandate pas.

Alors, la LMR qui n'ose plus dire son nom, se cache sous la dénomination plus sécurisante de «parti socialiste ouvrier». Et comme les élections cantonales bernoises sont à la porte la «LMR-PSO» donne du clairon.

Sa partition?: la nationalisation de l'horlogerie. Pour cela, les révolutionnaires attisent la vindicte contre l'horlogerie en général et l'ASUAG en particulier.

Derrière ce «programme» se profile une autre intention: diviser la FTMH, créer un trouble en isolant les travailleurs afin de tenter de les rassembler ensuite autour d'une opération de longue haleine qui aboutirait à casser la paix du travail dont la FTMH est signataire.

Reconnaissons que les temps sont propices et qu'il n'est pas nécessaire de gonfler encore le gigantesque doute qui secoue l'industrie horlogère suisse, pour l'exploiter. C'est dans le plus pur style «bourgeois» que la «LMR-PSO» cherche à diviser pour régner.

► Page 3 ***Gil BAILLOD***

No 31976 — 102e année — J.A. 80 centimes Vendredi 2 avril 1982

L'IMPARTIAL

la voix d'une région

Feuille d'Avis des Montagnes 1806

Quotidien neuchâtelois et jurassien édité à La Chaux-de-Fonds

Rédaction Administration: 2301 La Chaux-de-Fonds Rue Neuve 14 Tél. (039) 21 11 35 Télex 952 114

Société éditrice: Imprimerie Courvoisier - Journal L'Impartial S.A.

Conférence de presse du président

0

opinion

Page 1 ◄

A bas l'ASUAG !

Ce qui est curieux c'est que des sections du parti socialiste se laissent piéger au lieu de se rassembler naturellement autour de la FTMH.

Après avoir réuni les différentes sections socialistes de Bienne, des «autonomes» au «parti communiste italien», la «LMR-PSO» a fait adopter un communiqué qui propose de: «Bloquer les décisions de l'ASUAG, c'est la condition pour la sauvegarde de l'emploi régional».

Je serais tenté de dire que... pour une fois que l'ASUAG prend les décisions qui s'imposent ce n'est pas le moment de les bloquer; mais est-il bien l'heure d'être ironique...

En même temps que ce communiqué, publié par la presse, la «LMR-PSO» distribuait un tract à Marin, avec cette conclusion: «La Confédération doit prendre le contrôle de l'industrie horlogère suisse en commençant par l'ASUAG et la SSIH.

C'est séduisant, mais c'est une escroquerie.

La Suisse a signé les accords du GATT qui interdisent le subventionnement des industries d'exportation. La nationalisation de l'horlogerie signifierait tout simplement la fermeture des marchés du monde avec ses conséquences immédiates d'effondrement industriel.

En cela la «LMR-PSO» est logique. Elle travaille à créer un climat révolutionnaire en utilisant les ouvriers. Les troubles que provoquerait une nationalisation de l'horlogerie (par ailleurs impossible) ne pourraient qu'amener de l'eau à son moulin.

C'est d'une grande logique intellectuelle mais qui méprise les intérêts des travailleurs même chômeurs.

Le régime conventionnel signé par la FTMH reste le meilleur moyen de limiter les dégâts pour les travailleurs syndiqués. Et l'on doit tenir pour une bonne chose que le patronat se plaigne de la dureté des positions des secrétaires FTMH dans les négociations quotidiennes touchant l'emploi.

Bien sûr, il s'agit de négociations et cela est une idée insupportable pour un marxiste formé à l'idée de dictature.

Dans notre système, les solutions supportables pour les travailleurs sont encore celles auxquelles permettent de parvenir les accords conventionnels.

Un régime conventionnel n'agit pas dans la rue, il se négocie pied à pied, jour après jour, usine par usine, syndiqué après syndiqué.

De temps à autre la «LMR-PSO» trouve à exciter quelques heures ceux qui ne le sont pas.

Gil BAILLOD

Emploi

Chômage partiel : l'abus patronal

Dès que le chômage croît, les sirènes du patronat lancent une campagne de presse contre les prétendus "abus" commis par les travailleurs mis au chômage. Selon les pisse-copies des officines patronales, les travailleurs/euses rechigneraient à se chercher un emploi. Cette propagande n'est qu'imposture !

Par contre, bien réels sont les **abus** *des patrons qui utilisent à qui mieux mieux l'instrument du chômage partiel, avec le silence complice des directions syndicales. A chaque aléa de la conjoncture, les patrons réduisent le temps de travail. Cela permet de dégonfler les stocks; d'accroître insidieusement les rythmes en réduisant les objectifs de production proportionnellement moins que le temps de travail; d'exploiter au mieux les travailleurs en sélectionnant ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas; de diminuer le volume des salaires.*

La perte de salaire qu'implique la réduction du temps de travail est **partiellement** *couverte par l'assurance chômage.* **Cette dernière est, de fait, payée par les salariés** *(formellement certes, ils ne paient "que" 50 pour cent du 0,3 pour cent de la cotisation calculée sur le salaire déterminant pour l'AVS).*

Les travailleurs perdent donc une part de leur salaire. Les patrons, par contre, puisent, de fait, dans la caisse de chômage lorsque, **pour défendre leurs profits,** *ils décident de réduire, souvent avec bien peu de raisons, le temps de travail.*

Voici un relevé parmi les principales décisions de réduction du temps de travail ces quatre derniers mois.

* **Hermes Precisa** (Nord Vaudois), 1 200 travailleurs, réduction d'environ 20 pour cent, depuis janvier 1982. Dans la **Vallée de Joux,** le chômage partiel est la règle.
* **Charmilles** (Genève), 1 200 ouvriers, 20 pour cent de réduction, durant une période de près de six mois.
* **SIP** (Genève), 400 travailleurs au chômage partiel à 27 pour cent dès le début 1982. A Genève on introduit le chômage partiel : **Kugler, Compac, Lucifer...**
* **Escher Wyss** (Zurich, du groupe Sulzer) 300 travailleurs à 20 pour cent dès fin avril.
* **Saurer** (Arbon), outre 1 000 licenciements, 450 travailleurs voient leur temps de travail réduit de 10 à 20 pour cent.
* **Rieter AG,** 10 pour cent de réduction pour le personnel administratif. Des entreprises de ce groupe introduisent aussi, en avril, le chômage partiel : **Bertschinger Textilmaschinen** (Sirnach) et **Machinenfabrik Effretikon AG.**
* **Aluminium AG Menziken,** dès le 1er avril, 20 pour cent de réduction pour 40 pour cent du personnel.
* **Huber et Suhner SA** (Pfäffikon), dès le 13 avril jusqu'à fin mai, 250 travailleurs au chômage partiel.
* **ASUAG** depuis septembre 1981, 5 000 travailleurs du groupe sont au chômage partiel, entre 10 et 75 pour cent.
* **Siegfried AG** (Zoffingen), 4 mois de chômage partiel depuis fin mars pour 130 ouvriers sur 700.
* **Mettlers Söhne AG** (Arth), 200 ouvriers au chômage partiel pour plusieurs semaines, depuis avril.
* **Ebosa SA** (Granges), depuis octobre 1981, chômage partiel, depuis le 1er avril les 340 travailleurs ne travaillent que deux jours par semaine.

(à suivre)

Genève :

AMÉLIORER L'APPRENTISSAGE ET LE RECYCLAGE

On s'en souvient, suite à plusieurs centaines de licenciements dans la métallurgie, la FMTH avait déposé une pétition au Conseil d'Etat appuyée par près de 5 000 travailleurs de la branche. Le dépôt de la pétition avait été précédé par une énorme manifestation de 6 000 métallos en colère...

***Alors que le Conseil d'Etat "réfléchit" encore à la réponse qu'il va apporter, nous aimerions souligner l'actualité toute particulière de l'une des revendications avancées par la FTMH. Il s'agit de** "la mise en place rapide de systèmes de formation complémentaire destinés à donner aux travailleurs licenciés les moyens de retrouver un emploi équivalent lorsque des emplois similaires ne sont pas disponibles". **Dans le même sens, la pétition réclamait également** "une amélioration de la formation professionnelle et notamment la mise en vigueur des dispositions de l'initiative syndicale votée à deux reprises par le peuple (taxe patronale pour l'amélioration de la formation professionnelle)".*

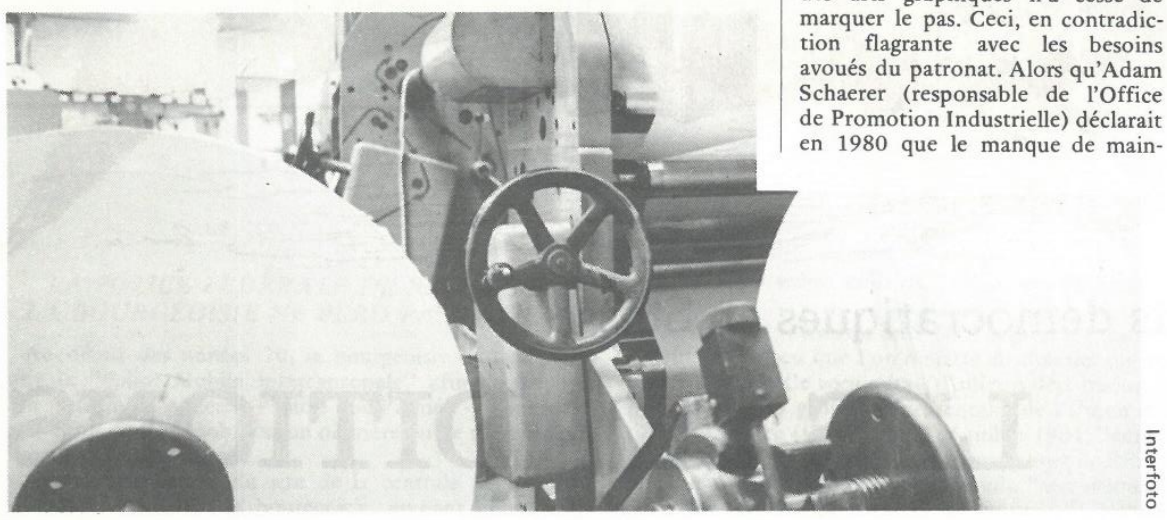

Interfoto

En lançant notre initiative pour des ateliers publics d'apprentissage et de recyclage, nous avions insisté sur l'importance de la formation professionnelle pour faire face aux restructurations économiques d'envergure engagées par le patronat. Nous ne pouvons donc que nous réjouir que la FTMH arrive aux mêmes conclusions face à une mise en cause de plus en plus systématique du volume de l'emploi dans le secteur privé à Genève.

Comme une peau de chagrin

Durant ces dernières années, la formation d'apprentis dans les secteurs de la métallurgie (usines) et des arts graphiques n'a cessé de marquer le pas. Ceci, en contradiction flagrante avec les besoins avoués du patronat. Alors qu'Adam Schaerer (responsable de l'Office de Promotion Industrielle) déclarait en 1980 que le manque de main-d'œuvre qualifiée était le principal problème de la métallurgie genevoise, l'ASAG (Association patronale des arts graphiques) s'insurgeait contre le nombre trop restreint d'apprentis engagés par les entreprises. Si l'on en croit les grands manitous du patronat de l'imprimerie, cette industrie devrait recruter 80 nouveaux apprentis chaque année à Genève pour répondre aux besoins d'ici 1985. Or, elle n'offre qu'une vingtaine de places, plusieurs grandes entreprises de la place n'engageant quasiment pas d'apprentis ! Il est vrai qu'il y a le vaste réservoir de la main-d'œuvre frontalière pour combler les lacunes de la formation professionnelle dans l'industrie genevoise...

Globalement, la métallurgie formait 6,5 o/o des apprentis en 1972-1974, contre 5,4 o/o en 1978-1980. L'an prochain, Tarex n'engagera plus d'apprentis. Quant aux Charmilles, des rumeurs très persistantes parlent également d'une réduction importante de leur nombre pour septembre 1982. La tendance est encore plus nette dans les arts graphiques, où l'on comptait 3,1 o/o des apprentis en 1972-1974 contre 1,7 o/o en 1978-1980.

Un recyclage bricolé

En ce qui concerne le recyclage professionnel, malgré les efforts des syndicats, il n'existe actuellement qu'un "bricolage" (selon le terme de P. Schmid, député socialiste et secrétaire FTMH) pompeusement appelé "Code de Recyclage". Ce système ne prévoit que des formations de courte durée (quelques mois), accordées aux chômeurs sous certaines conditions (tests d'aptitude, besoins de la branche, temps minimum de résidence à Genève, etc.). Tout ceci est bien peu, alors que la loi issue de l'initiative syndicale (elle doit être une nouvelle fois reformulée après le verdict du Tribunal fédéral) prévoyait la possibilité pour *"tout intéressé de suivre des cours en vue de son perfectionnement professionnel, de son recyclage ou de sa reconversion"*.

Que ce soit donc au niveau des apprentissages ou pour le recyclage des adultes, les formations professionnelles indispensables à l'industrie font figure de parents pauvres dans le canton de Genève. L'ouverture d'ateliers publics d'apprentissage et de recyclage pour ces métiers est donc une revendication d'une brûlante actualité pour faire face au démantèlement progressif de l'industrie genevoise. L'entrée en vigueur rapide de la nouvelle loi sur la Formation professionnelle permettrait que des mesures immédiates soient prises dans ce sens. Nous ne devons donc pas relâcher la pression !

Dickens

Formation professionnelle :

Les ateliers publics ? Nécessaires

* LA MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE BERNE RECONNAIT L'UTILITÉ ET LA NÉCESSITÉ DES ATELIERS PUBLICS D'APPRENTISSAGE.

"Vu la mauvaise situation dans laquelle se trouvait la formation de la nouvelle génération d'ouvriers, les ateliers d'apprentissage furent créés par la commune de Berne en 1888. Ce qui au début réunissait 9 apprentis cordonniers, 11 apprentis menuisiers ainsi que deux enseignants et un directeur non-professionnel est devenu au cours des 94 années suivantes une école professionnelle avec environ 4 200 élèves dans 17 métiers, un corps d'enseignants, professionnels ou non, de 140 membres et 8 employés d'administration.

Le premier règlement de ces ateliers d'apprentissage contient déjà des objectifs qui aujourd'hui encore conservent toute leur valeur :

— donner la possibilité aux jeunes gens de se former dans les ateliers d'apprentissage aussi bien sous l'angle théorique que pratique (...)

— permettre aux professionnels d'une branche l'acquisition d'une formation continue.

— participer activement à l'élévation générale du niveau de la formation professionnelle (...)".

Ainsi commence le rapport de la Municipalité bernoise au Conseil communal pour l'obtention de crédits d'étude en vue d'agrandir les ateliers publics.

Une nécessité actuelle

Aujourd'hui, la formation professionnelle est à nouveau dans une très mauvaise situation. L'enquête menée par la section de Bienne du PSO montre que dans le canton, depuis 1970, les contrats d'apprentissage ont diminué, quelquefois de manière impressionnante, dans les branches de la métallurgie, de l'horlogerie et des arts graphiques. En même temps, les places d'apprentissage se multipliaient dans des secteurs comme le vêtement et l'équipement, l'alimentation et l'hôtellerie, le bureau et la vente.

Cette croissance est majoritairement due aux entreprises artisanales, qui engagent massivement des apprentis. Prétendre que ces métiers sont tout d'un coup devenus à la mode n'est que tartufferie. A la mode, les longs horaires, les bas salaires et les mauvaises formations ? Au goût du jour, le fait que plus de 50 o/o des apprentis bouchers du canton soient "formés" pendant plus de 60 heures par semaine ? Au goût du patronat, certainement !

Une solution de rechange

La Municipalité bernoise poursuit ainsi son rapport : *"l'apprentissage en école représente alors une solution de rechange à l'apprentissage en entreprise (...) Pour donner des impulsions supplémentaires en matière de formation professionnelle, les ateliers publics sont nécessaires en Suisse, au moins dans leur nombre actuel".*

Elle confirme ainsi les motifs du lancement de notre initiative "Pour une formation professionnelle et un recyclage garantis", qui sera prochainement déposée.

Les ateliers publics sont effectivement une solution de rechange à l'apprentissage en entreprise, que ce soit sous l'angle de la qualité de la formation professionnelle ou de celui des conditions d'apprentissage. Dans les ateliers publics bernois, l'horaire des élèves est de 38 à 40 heures par semaine. La durée des vacances est de 14 semaines, moins 4 à 5 semaines de stage pratique annuel en entreprise. Rien d'étonnant donc à ce que le développement des ateliers publics soit nécessaire !

correspondant

Canton de Vaud, avec les libéraux :

PLUS DE LIBÉRTES POUR LES PROPRIÉTAIRES

En septembre 1979 les libéraux vaudois ont lancé une initiative populaire "pour l'encouragement de la propriété familiale et la suppression de l'impôt locatif" qui a recueilli quelque 36 000 signatures. La loi prévoit en effet un impôt sur le revenu locatif qui est un revenu fictif. Pour un propriétaire d'immeuble, ce qu'il ne doit pas dépenser comme loyer lui est compté comme gain.

Le gouvernement fait risette aux propriétaires

Le Conseil d'Etat vaudois, majoritairement composé de représentants de l'Entente vaudoise (radicaux-libéraux-agrariens), propose, par la voix du chef socialiste du Département des Finances D. Schmutz, au Grand Conseil un décret allant dans le sens de l'initiative libérale : un abattement de 80 000 francs sur l'estimation fiscale du logement du propriétaire, maintien de la déduction intégrale des intérêts passifs, réduction de la charge fiscale des contribuables dont la valeur locative dépasse 20 o/o des revenus bruts.

Le secrétaire du comité d'initiative et député libéral C. Ruey estime que cette solution *"est particulièrement favorable aux propriétaires"* puisque *"60 o/o d'entre eux ont une estimation fiscale de moins de 100 000 francs"* et tout laisse à croire que, si ce décret est accepté par le Grand Conseil, l'initiative sera retirée. Le coût de ces mesures serait un trou de plus de 11 millions pour le canton. C'est donc un véritable cadeau pour les propriétaires que la majorité bourgeoise s'apprête à voter.

L'AVLOCA (Association vaudoise des locataires) a soumis à la discussion de l'ensemble des organisations et partis engagés dans la défense des milieux populaires et de salariés ses propositions de riposte au décret gouvernemental. Elles vont dans la direction de *"rétablir l'équilibre fiscal entre locataires et propriétaires"* par l'introduction de la possibilité, pour le contribuable, de défalquer de son revenu une part appréciable de son loyer.

Non à l'initiative, non au décret

L'orientation de cette proposition ne nous paraît pas très judicieuse, dans la mesure où elle ne combat pas frontalement et sur le fond le projet de l'initiative libérale repris par le décret. En effet, comme les locataires sont bien plus nombreux que les propriétaires, le projet de l'AVLOCA amputerait les recettes de l'Etat d'un montant bien supérieur à celui des propositions libérales ou du Conseil d'Etat. Ainsi, en l'absence d'une proposition de rentrées fiscales compensatoires le projet de l'AVLOCA risque fort de faire le jeu du "moins d'Etat" des libéraux-radicaux. Il peut permettre aux partis bourgeois d'accuser démagogiquement les milieux qui défendent les locataires de préconiser une politique des caisses vides et d'agiter la menace d'une restriction des dépenses sociales. Pour nous il serait plus correct d'annoncer un refus clair et net de l'offensive libérale et bourgeoise en menaçant d'un référendum le décret. Dans la campagne de votation, il serait tout à fait possible de dénoncer les intérêts que défend la droite : "plus de libertés" et d'avantages pour les propriétaires. La liberté libérale, c'est celle pour les riches d'amasser plus de richesses encore.

J.-M. Dolivo

Droits démocratiques en Suisse :

LES TRADITIONS AUTORITAIRES DE LA BOURGEOISIE

40 ans de "paix sociale" ont estompé bien des souvenirs, et ont noyé dans le brouillard du passé les événements politiques des années de la grande crise du capitalisme, des années 30 et 40. Pourtant, à l'heure de la deuxième récession généralisée du système capitaliste de l'après-guerre, il devient urgent de revenir sur le passé, non pas pour faire un bilan de l'histoire, mais pour se remémorer quelques faits sur les traditions autoritaires de la bourgeoisie suisse. Il est aussi important de rappeler, après la déclaration "légale" de l'état de siège en Pologne, que la bourgeoisie dispose de tous les instruments légaux pour instaurer l'état d'exception dans l'éventualité d'une situation de crise et de polarisation sociale, sous la forme d'une "dictature" du Conseil fédéral.

LE CONSEIL FÉDÉRAL ET LES PLEINS POUVOIRS

La Confédération helvétique a la réputation d'être l'une des républiques bourgeoises les plus démocratiques au monde. Sa Constitution est censée garantir de façon absolue les libertés et droits démocratiques arrachés par le mouvement ouvrier durant un siècle de combats. Et pourtant... A deux reprises durant le XXème siècle, le Conseil fédéral a pu exercer une dictature – les "pleins pouvoirs" – en toute légalité.

Comme l'a dit l'ancien conseiller fédéral Forrer : *"Die Verfassung ist ein Schönes-Wetter-Programm" / La Constitution est un programme pour beau temps* (cité dans J.-F. Aubert "Traité de droit constitutionnel", Neuchâtel, 1966, page 556). Quand arrive le "mauvais temps" la Constitution peut être suspendue en vertu de l'adage "nécessité fait force de loi". C'est ce qui s'est passé durant les deux guerre mondiales.

Le 3 août 1914, les Chambres fédérales votèrent les pleins pouvoirs au Conseil fédéral. Cela lui permit d'édicter 1 400 ordonnances de guerre, tandis que le parlement se limitait à promulguer 220 lois. Les pleins pouvoirs ne furent abolis qu'en 1921 et les vestiges des décisions prises par le Conseil fédéral subsistèrent jusqu'à la fin des années 20. En 1918, le gouvernement interdisait, grâce aux pleins pouvoirs, des journaux antimilitaristes.

Le 30 août 1939, les Chambres fédérales votèrent à nouveau les pleins pouvoirs au Conseil fédéral. La décision des Chambres ne fut pas prise sous la forme d'une loi, soumise au référendum facultatif, ni sous une autre forme juridique. On accorda tout simplement les pleins pouvoirs à l'exécutif sans se soucier outre mesure de la constitutionnalité d'une telle décision. Comme le dit Aubert, professeur de droit constitutionnel, actuellement conseiller aux Etats libéral, cet acte, sortant du cadre de la légalité bourgeoise, *"est une espèce d'aérolithe dans le champ de notre Constitution"* (sic ! cf. Aubert, op. cit. page 553).

Cette fois-ci le Conseil fédéral édicta 1 850 ordonnances de guerre, tandis que le parlement, encore plus croupion que durant la Première Guerre mondiale, se borna à promulguer 100 lois. Et le gouvernement fédéral ne respecta pas plus les principes constitutionnels bourgeois durant le second conflit mondial que pendant le premier. C'est en vertu des pleins pouvoirs qu'il instaura un **service obligatoire du travail,** peu compatible avec la 'liberté individuelle', qu'il **leva le secret des correspondances et des conversations téléphoniques, qu'il introduisit l'impôt sur la défense nationale, l'impôt sur le chiffre d'affaires et l'impôt anticipé.** Or, en système bourgeois, les impôts doivent normalement pour pouvoir être perçus avoir été votés, selon le célèbre mot d'ordre de la révolution anglaise "No vote, no taxes" (pas de vote, pas d'impôts). Ce régime des **pleins pouvoirs fut maintenu** avec quelques restrictions depuis 1945, **jusqu'en 1950,** date à laquelle les Chambres fédérales l'abrogèrent, **sous la menace d'une initiative populaire demandant "le retour à la démocratie".** Pendant **onze ans,** donc, la bourgeoisie suisse gouverna sous **un régime des pleins pouvoirs.** Il est vrai qu'elle fut aidée dans son entreprise par l'intégration du Parti socialiste suisse (PSS) au Conseil fédéral, en la personne d'Ernst Nobs, en décembre 1943, alors que le cours de la guerre tournait au désavantage des armées nazies et au profit de l'Armée rouge...

LES POUVOIRS DE POLICE DU CONSEIL FÉDÉRAL

Bien sûr, l'état d'exception ne se conçoit guère pour la bourgeoisie en dehors de situations de crise aiguë. C'est pourquoi la Constitution fédérale prévoit expressément la possibilité, pour le Conseil fédéral, de prendre des "mesures de police" étendues pour maintenir l'ordre, sans recourir, cependant, à l'extrémité des pleins pouvoirs.

En vertu de l'article 102 alinéas 9 et 10 de la Constitution, le Conseil fédéral peut *"en cas de danger imminent"*, prendre les "ordonnances de police" que lui semble exiger la situation politique intérieure ou extérieure du pays en des matières ou le parlement n'a pas édicté de lois (cf. Aubert, op. cit., page 545). Le Conseil fédéral a fait usage de ce pouvoir à de nombreuses reprises, surtout contre le mouvement ouvrier.

C'est sur cette base qu'il **interdisait la participation de volontaires suisses à la guerre d'Espagne** (1936), s'attaqua aux **"menées communistes en Suisse"** (1936), institua des **"mesures pour protéger la démocratie"** (1938), trois arrêtés qui visaient le museiage et l'interdiction de l'aile gauche du mouvement ouvrier – stalinienne, trotskyste et anarchiste.

Un autre **arrêté** fut celui **relatif "aux atteintes à l'étranger commises par la presse"** (1934). Grâce à cet arrêté, le Conseil fédéral pouvait, après avertissement, interdire temporairement les journaux qui "troublent les rapports de la Suisse" avec l'étranger. Il s'agissait, évidemment, d'interdire les articles qui s'attaqueraient par trop aux régimes fascistes voisins, avec lesquels la bourgeoisie entretenait des rapports économiques fructueux. C'est ainsi que le 5 juin 1939, la Schweizerische Zeitung am Sonntag fut interdite, pour avoir traité Hitler de "psychopathe" ! En guise de riposte, le PSS déposa le 29 mai 1935 une initiative populaire demandant l'abrogation de ces mesures liberticides. **Cette initiative,** qui n'est pas munie d'une clause de retrait, **n'a jamais été votée** ! De plus, il fallut **attendre seize ans (30 octobre 1951) pour que le gouvernement dépose son message recommandant son rejet** (cf. Aubert page 732). Bel exemple de "démocratie" !

LES "LEX HAEBERLIN" – UN BREF RAPPEL

La période de l'entre-deux-guerres fut aussi riche en tentatives gouvernementales et parlementaires de limiter la liberté d'association et de réunion du mouvement ouvrier. La grève générale de 1918 donna, malgré son échec, une frousse terrible à la bourgeoisie. De cette peur naquit la première Lex Haeberlin, du nom de son auteur, à l'époque conseiller fédéral chargé du Département de justice et police. En vertu de cette loi, l'on pouvait punir d'une peine allant jusqu'à 6 ans d'emprisonnement celui qui, par la parole, l'écrit ou par l'image inciterait au trouble, par la violence, de l'ordre intérieur (cf. Juristes démocrates de Suisse "Strafgesetzbuchrevision : Gesinnung im Polizeigriff", Genève, 1981, page 5). Cette première loi, analogue dans ses traits généraux à la révision, actuellement contestée, du Code pénal, fut combattue par un référendum du mouvement ouvrier et échoua en votation populaire le 24 septembre 1922.

Dix ans plus tard, en décembre 1932, elle fut suivie d'une **deuxième Lex Haeberlin,** encore plus sévère. Elle **visait à réprimer tous les actes appelant à troubler l'ordre public, par l'emprisonnement ou la réclusion jusqu'à trois ans** ! La propagande antimilitariste était également visée, notamment à cause du regain d'antimilitarisme, provoqué par l'assassinat de 13 ouvriers antifascistes par l'armée le 9 novembre 1932 à Genève.

Grâce à un nouveau référendum du PSS et du Parti communiste (l'USS s'étant abstenue), cette loi fut également battue en votation populaire en mars 1934.

Suite à cet échec, Haeberlin démissiona. Cela n'empêcha pas le **Conseil fédéral de revenir à la charge avec un troisième projet,** le 7 mai 1936 ! Cette fois-ci, les partis bourgeois rechignèrent, craignant un nouvel échec en votation. On préféra laisser le Conseil fédéral procéder à coups d'ordonnances de police contre le mouvement ouvrier – et surtout contre son aile gauche.

LES INTERDICTIONS PROFESSIONNELLES

Dans un entretien avec le journal "La Suisse", un docteur en droit, Peter Haenni, a commenté quelques aspects des interdictions professionnelles en Suisse, thème de sa thèse de doctorat.

Soulignant à juste titre que ce sont les minorités qui subissent les interdictions professionnelles, il explique :

"Sommairement, le plus souvent, un candidat qui déplaît est écarté. (...) Il n'est pas tolérable de faire subir à un fonctionnaire un tort parce qu'il a des intentions. (...) Lorsque la société est florissante, ces problèmes se posent moins. Dès que les temps sont plus durs les situations sont plus tranchées. Dans notre pays, où la Constitution reconnaît le changement, les minorités ont leur place. En pratique, il faut le dire, il y a plusieurs cas d'interdictions professionnelles qui ne sont pas le reflet de cet esprit."

P. Haenni souligne aussi que ce sont les militant(e)s de gauche qui subissent le plus les interdictions professionnelles (cf. "La Suisse" du 4 avril 1982).

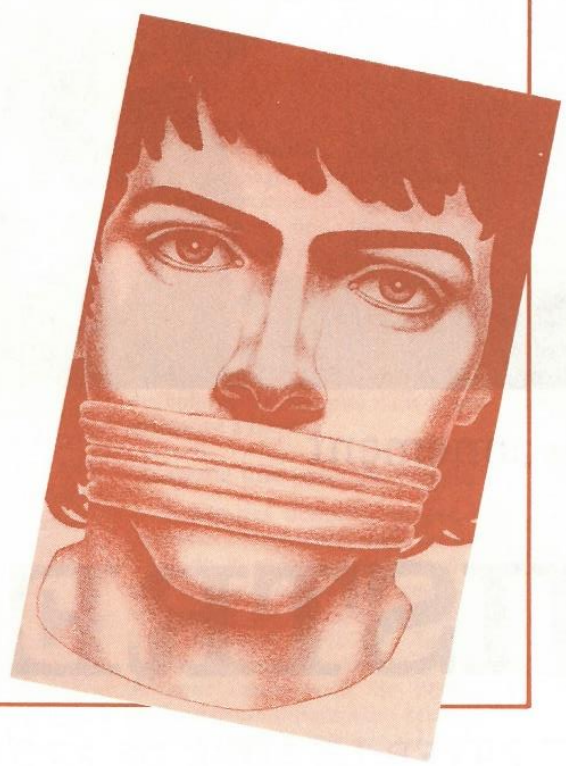

LA POLICE FÉDÉRALE DE SÉCURITÉ – LA BOURGEOISIE NE PERD PAS PATIENCE

Au début des années 70, la bourgeoisie tenta d'introduire la **"Police Mobile Intercantonale"** afin de disposer d'un instrument policier – autre que l'armée – pour intervenir contre toute mobilisation ouvrière ou de mouvements sociaux. Ce projet échoua.

Après l'occupation du site de la centrale nucléaire de Kaiseraugst en 1975, la bourgeoisie, prenant prétexte du "terrorisme", repartit au combat avec son projet de **"Police fédérale de sécurité" (PFS),** qui échoua en votation populaire en 1978. En 1981, la Neue Zürcher Zeitung commentait ainsi ce vote :

"Par son non à la PFS, le peuple suisse a enlevé à la Confédération l'instrument dont elle a besoin pour pouvoir imposer une décision, en cas de besoin contre une opposition qui, sans trop de scrupules, recourt à des moyens illégaux voire même violents." (NZZ des 26-27 septembre 1981).

Ce faisant, l'éditorialiste de l'organe du parti radical exprimait le vœu que l'on remette en chantier un **troisième projet de PFS.** Ce vœu s'était d'ailleurs déjà traduit par une intervention du groupe parlementaire de l'Union démocratique du centre (UDC) qui, le 16 juillet 1981, demanda que le gouvernement prépare un nouveau projet de PFS, afin de pouvoir mieux faire face au prétendu "terrorisme" (Tages Anzeiger du 17 juillet 1981). Le journal "L'Hebdo" s'est d'ailleurs récemment fait l'écho des efforts de Furgler-La-Fouine pour remettre la PFS en chantier.

Alors, une bourgeoisie démocratique en Suisse ? Non, c'est une bourgeoisie autoritaire qui limitera les droits démocratiques – et sortira du cadre de sa propre "légalité" – dès que son pouvoir sera réellement mis en danger ! A nous – et à **tous** les courants du mouvement ouvrier – de s'en souvenir !

A. Meylan

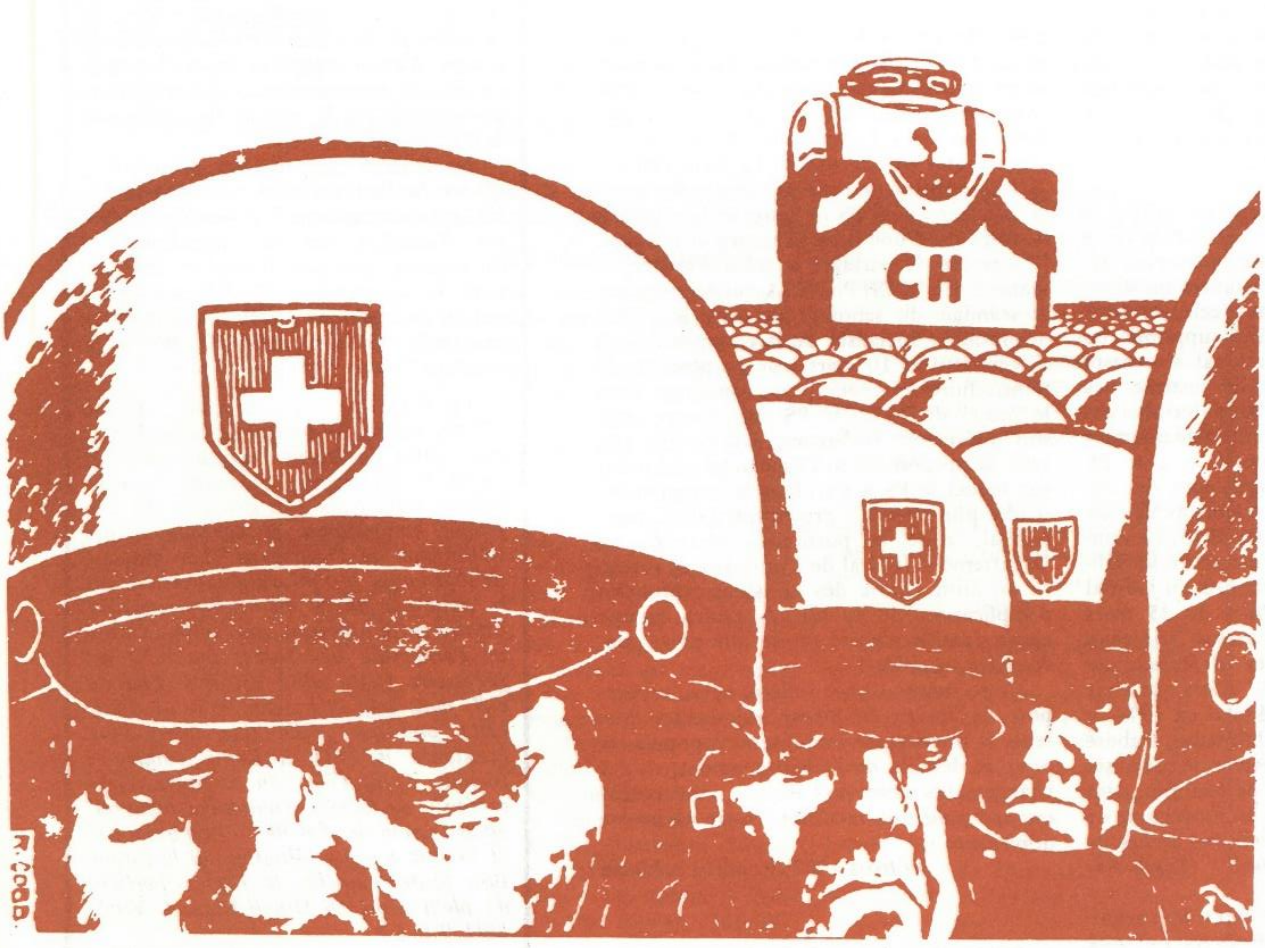

La violence leur monte à la tête !

A écouter Furgler, un mal insidieux rongerait la société : la "montée de la violence". Amplifiée par les mass media, qui grossissent de titres pleine-page chaque meurtre, chaque hold-up et jusqu'au plus petit cambriolage, cette thèse finit par hanter les esprits et justifier, bien entendu, un accroissement des mesures répressives de l'Etat. Un exemple : le Tages Anzeiger de Zurich, effectuant un sondage dans la population, publiait en décembre 1981 le résultat suivant : pour les personnes interrogées, il se commettrait 45 meurtres par an en moyenne à Zurich alors que la vérité est une moyenne de 5,5 ! Voilà comment on forme "l'opinion démocratique"...

Partant d'une étude détaillée des statistiques criminelles des principaux pays occidentaux, Jean-Claude Chesnais a entrepris de démystifier ce mythe de la "montée de la violence" dans un livre récent, "Histoire de la violence" (Laffont). Et voici ce qui en ressort.

Comparé au début du siècle et même aux années 30, le nombre de meurtres et de crimes est partout en diminution. Mieux : alors qu'on nous serine la ritournelle du terrorisme italien ou irlandais, le taux de criminalité (meurtres par 100 000 habitants) le plus élevé du monde occidental se trouve aux Etats-Unis (9,3), la "patrie du monde libre" ! Ce taux est **trois fois** plus élevé que celui du pays le plus dangereux d'Europe, qui n'est ni la France (1,0), ni l'Italie (1,4), ni la RFA (1,2), ni l'Espagne (0,5), ni la Suisse (0,8), ni la Grèce (0,8) ou la Suède (1,1), mais... la Finlande (3 homicides par 100 000 habitants), vu la forte consommation d'alcool fort dans ce pays ! A noter que la "dangereuse" Italie côtoie dans ce tableau un pays réputé calme comme l'Autriche. Conclusion de Chesnais : *"Prolongeant le lent déclin amorcé au XVIIIème siècle, la grande violence, celle qui tue ou mutile à vie, recule régulièrement depuis cent cinquante ans (...) La petite violence, celle dont les conséquences ne sont pas irréversibles et qui peut, de ce fait, donner lieu à une véritable réparation, est plus sensible aux mouvements de l'écorce sociale (...) Mais cette menue violence elle aussi peu à peu s'évanouit. Le discours officiel sur sa résurgence et son omniprésence ne résiste pas à l'examen des faits".*

Mais il y a pilule plus dure encore à avaler pour Furgler ! Une enquête faite aux USA en 1970, confirmée dans d'autres pays occidentaux, montre qu'un homicide sur quatre se commet... dans la famille (crimes passionnels, meurtres d'enfants ou d'autres membres de la famille) ! Constat de Chesnais : *"On risque plus d'être tué au sein du groupe familial que dans tout autre groupe social, sauf peut-être l'armée ou la police. La leçon est déroutante mais claire : s'il y a lieu pour sa propre sécurité de se méfier de quelqu'un c'est d'abord des siens davantage que de l'inconnu qui passe".* Ajoutons à cela que le seul crime en augmentation – peut-être aussi parce qu'il est plus dénoncé aujourd'hui – est le viol. Tout cela montre d'où provient la profondeur du mal réel : en dépit d'une sécurité **accrue** (règles de comportement collectif, sécurité sociale sous tous ses aspects), l'insatisfaction des hommes (aliénation au travail, dans les rapports sociaux) reste, elle, violente et s'exprime dans les rapports familiaux, *"le seul lieu où les comportements ne sont pas codifiés, l'unique endroit où subsiste l'état de nature"* !

C'est sur cette insatisfaction que table la propagande officielle pour accréditer son "climat de violence". En confondant à dessein les atteintes aux biens, à la propriété avec la violence !

Or, s'il est un domaine qui tue, qui mutile et handicape, ce ne sont ni les crimes ni les hold-up, mais *"un fléau qui, depuis 1970, a fait en Europe près d'un million de morts et plus de vingt millions de blessés : la violence automobile".* Elle fait 20 fois plus de victimes que les assassinats et attaques de toutes sortes ! Chaque année, la route tue plus en Europe que la bombe d'Hiroshima, et ces crimes restent le plus souvent impunis, acceptés comme fatalité. En 1975, en France, 11 o/o des homicides involontaires de la route ont conduit en prison contre 67 o/o pour les délits de vagabondage !

Mais cette violence-là, produit de l'anarchie capitaliste des transports, on la tait, on l'accepte ! Et elle tue plus les manœuvres, les ouvriers que les cadres. Elle coûte enfin infiniment plus cher à la société que les "atteintes aux biens" et à la propriété. Pensez aux cimetières de voitures ! Conclusion de Chesnais : *"Un récent rapport de l'OCDE montre que la motorisation intense des sociétés industrialisées coûte actuellement deux à trois fois plus cher qu'elle ne leur rapporte. Le bilan est sans appel".*

M. Thévenaz, 7 avril 1982

La loi sur la protection de l'environnement :

UNE SINISTRE FARCE

* LE CAPITALISME NE PEUT PAS SE PAYER LE LUXE DE PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

"Le total des émissions de pollution dans un certain nombre de secteurs, sur la base des normes de qualité et des techniques actuelles, pourrait augmenter de 30 o/o ou davantage entre 1978 et 1985. Si les normes actuelles en matière d'environnement ne sont pas atteintes, une détérioration appréciable de la qualité de l'environnement pourrait en résulter au niveau local, régional et international. Si les mesures relatives à l'environnement étaient assouplies, la détérioration s'accentuerait. Face à la croissance, fût-elle lente, seul un renforcement des mesures permettra de maintenir et d'améliorer progressivement la qualité de l'environnement."

Voici ce qu'écrit le rapport de l'OCDE *"Politiques de l'environnement pour les années 1980"* **(1979, page 14). Mais il remarque ensuite que, du fait de la récession, les efforts de protection de l'environnement** *"pourraient se heurter à des obstacles"; "la lenteur de la croissance économique compliquera leur financement aussi bien par l'Etat que par le secteur privé"* **(pages 60 et 52).**

Les obstacles, c'est la politique des caisses vides de l'Etat et le profit des capitalistes.

C'est là exactement ce qu'illustre la triste histoire de la loi suisse sur la protection de l'environnement, débattue au Conseil national du 9 au 18 mars.

Onze ans pour saboter une loi

Le 6 juin 1971, 92,7 o/o de "oui" approuvaient le nouvel article constitutionnel 24 septies : *"La Confédération légifère sur la protection de l'homme et de son milieu naturel."*...

En 1974 enfin un projet de loi, élaboré en 1973 par une commission présidée par Léo Schürmann, était soumis à consultation. Mais en juillet 1975, devant la levée de boucliers de toute la bourgeoisie (associations patronales, partis bourgeois, gouvernements cantonaux), le Département fédéral de l'intérieur retirait son projet pour en élaborer un autre.

Ce premier projet était pourtant tout sauf un instrument radical contre la pollution de l'environnement, si tant est qu'une loi puisse être cela. Les organisations de protection de l'environnement, pourtant bien respectueuses de l'ordre établi, comme chacun sait, le trouvaient insuffisant. Nous-mêmes, dans La Brèche no 127 du 19 décembre 1975, remarquions qu' *"article après article, les dispositions de la loi sont munies d'une échappatoire du genre 'selon la possibilité', 'selon la nécessité'"*. Nous posions la question *"dans combien d'années cette loi refera-t-elle surface et dans quel état ?"*.

Aujourd'hui, onze ans se sont écoulés depuis l'adoption de l'article constitutionnel, 24 ans depuis une motion parlementaire qui demandait une telle loi !

Des lois portant sur les mêmes objets (contre la pollution de l'air; introduisant une étude d'impact sur l'environnement préalable à la construction de toute installation susceptible de polluer l'environnement) ont été édictées aux Etats-Unis en 1969 et 1970, en France en 1974 et 1976, en Allemagne fédérale en 1974 et 1975, en Suède en 1969.

La victoire des pollueurs

Le quotidien de Lausanne, La Tribune-Le Matin (TLM) a eu le toupet de titrer le 12 mars : *"Victoire écologiste"* !

Mais le Parti socialiste (PS) et les syndicats, eux aussi, célèbrent l'adoption de la loi par le Conseil national, quasiment comme une victoire. En réalité la triste histoire de la loi sur la protection de l'environnement n'est qu'un long festival d'arrogance des possédants. La bourgeoisie seule peut célébrer victoire. Elle a obtenu ce qu'elle appelait de ses vœux en 1975, une loi minimale. La loi adoptée par le Conseil national est le résultat de l'amputation du projet de 1973 : l'objectif d'empêcher la détérioration de croître, la réparation des dégâts déjà commis, le bilan des rejets des usines, les redevances pour décourager l'utilisation de substances ou d'installations polluantes : tout cela, et bien d'autres choses encore, a été supprimé. Le débat fleuve au Conseil national a consisté tout entier dans le rejet de justesse des efforts d'une aile droite d'amputer plus encore. Les radicaux et chrétiens-démocrates qui ont fait passer le projet avec le PS peuvent passer à bon compte pour des défenseurs de l'environnement alors qu'ils sont responsables du torpillage de 1975. Le conseiller fédéral Hürlimann s'est attiré les félicitations de la presse, y compris du journal de la VPOD, Services publics du 25 mars 1982 pour sa défense *"vigoureuse"* (Services publics) du projet contre les *"défenseurs de l'économie"*. Un vrai héros ! Alors que c'est lui qui entre au Conseil fédéral en 1974 et retire en 1975 le projet Schürmann, élaboré sous l'égide de son prédécesseur, le socialiste Tschudi. Et il a l'arrogance de qualifier, dans son discours du 10 mars, la protection de l'environnement comme *"une des tâches de notre Etat les plus urgentes"* ! (Tages Anzeiger, 11 mars 1982).

Et même cette loi-ci est loin d'être acquise. Les 24 conseillers nationaux qui ont voté contre ne sont pas quelques marginaux d'extrême-droite. Ce sont, en plus des libéraux, de nombreux agrariens, des démocrates-chrétiens et des radicaux dont Jean-Pascal Delamuraz et Jean-Jacques Cevey. Ces gens sont très sereins, placent avec raison leurs espoirs dans le Conseil des Etats et menacent de lancer un référendum. L'un d'eux, certes sans doute pas le plus subtil, le démocrate-chrétien fribourgeois Louis Barras, déclarait à la TLM le 17 mars : *"J'ai peur que dans son application elle* (la loi) *frappe trop durement des entreprises qui luttent déjà pour le maintien des places de travail. Le débat a porté sur trop de détails. C'est dû aux maximalistes qui nous submergent."* (!). Cette sorte de gens se satisferont de rien moins que d'une liberté absolue d'empoisonner les gens pour faire leurs profits.

S'appliquer à ne pas appliquer

De l'application, justement, parlons-en ! Dans un précieux petit livre que viennent de publier au bon moment quatre journalistes suisses-allemands [1], on apprend que les lois déjà existantes qui prévoient des mesures contre la pollution ne sont, la plupart du temps, tout simplement pas appliquées. Ainsi la loi sur la protection des eaux de 1972 donne au Conseil fédéral la compétence d'interdire l'utilisation d'une substance polluante. Jamais il n'a fait usage de cette compétence. Hürlimann a pris soin de préciser que dans l'application de la loi *"on serait moins rigide"* (TLM, 11 mars 1982)...

L'opposition de cette aile droite des bourgeois a permis au PS de jouer au bon peuple la comédie d'une lutte acharnée et efficace. Il a refusé de partager le refus d'entrée en matière des POCH-PdT-PSA qui dénonçaient le scandale du sabotage de cette loi. C'est le président socialiste de la commission qui a combattu le 10 mars leur proposition de réintroduire les redevances, contenues dans le projet de 1973; le PS vote contre mais son président, Hubacher, refait, bien en vain, la proposition le 17 mars. Le seul point sur lequel le PS a pu, dans la commission, rendre plus sévère le projet initial du Conseil fédéral, c'est la possibilité accordée au Département fédéral de l'Intérieur de recourir en droit contre des décisions cantonales d'application de la loi. A croire qu'une chose pareille n'a été omise que pour pouvoir être accordée !

Cette triste histoire reflète, hélas, un rapport de forces en Suisse aujourd'hui que seuls la pression de mobilisations populaires pour la défense de l'environnement, et des changements politiques dans le mouvement ouvrier pourront modifier. Notre tâche est donc claire !

30 mars 1982, Robert Lochhead

1) Brandenberger/Gasche/Guggenbühl/Haemmerli, "Das Märchen von der sauberen Schweiz", Lenos Bâle, 1982.

notes ... notes ... notes .

Elections bernoises :

CONTRE LES BOURGEOIS, UN VOTE PSO

Le canton de Berne renouvelle son Grand Conseil le 25 avril. Sauf imprévu, il ne devrait pas y avoir de bouleversements fondamentaux dans ce canton où les partis bourgeois disposent d'une majorité absolue confortable (à 2 contre 1). Certes, le nouveau découpage des cercles électoraux — issu d'une initiative radicale — devrait permettre au Parti radical d'enfoncer un coin supplémentaire dans la domination de l'Union démocratique du centre. Cela d'autant plus que les radicaux sont, comme dans les autres cantons alémaniques, à la pointe de l'offensive anti-ouvrière.

La lenteur bernoise est proverbiale, dit-on. Le Parti socialiste (PS) bernois s'y est si bien adapté qu'il frôle l'immobilisme. Toutefois son "aile marchante" a su prendre quelques initiatives (en matière de logement et d'énergie nucléaire) qui lui permettront certainement d'éviter une gifle "à la zurichoise" ou "à la vaudoise".

Le PSO sera présent, sous le thème "Votez contre les bourgeois, votez PSO", dans cette campagne dans les villes de Berne et de Bienne. A partir de trois thèmes principaux : la situation des employés communaux et cantonaux, des travailleurs de l'horlogerie et le manque de logements, le PSO dénonce clairement la politique de la majorité bourgeoise. Contre cette offensive, une unité d'action de l'ensemble des forces ouvrières est nécessaire. Cette unité ne tombera pas du ciel, mais sera elle-même le fruit d'une lutte politique, celle que mène avec constance le PSO, à Berne comme à Bienne. Après l'élection de notre représentante au Conseil communal biennois, après l'appui de plus de 17 000 bernoises et bernois à notre initiative sur la formation professionnelle, le PSO appartient de plein droit au Grand Conseil. Votez PSO, liste 6 !

correspondant

El Salvador :

Après les élections du 28 mars au Salvador, les media chantèrent ce "succès de la démocratie". Puis l'embarras gagna. Grâce à cette démocratie "made in USA", D'Aubuisson, le major "tueur pathologique" (selon l'ex-ambassadeur américain White), se trouvait projeté au premier rang.

Depuis le début, les élections sont liées au plan de guerre américain. Initialement, Washington prévoyait d'infliger, en 1981, une ample défaite au FMLN. Les élections devaient couronner cette victoire. La prévision s'est avérée fausse. Le renforcement militaire du FMLN apparaît comme le facteur déterminant au Salvador, durant les derniers mois. Dès lors, pour les Etats-Unis, les élections devaient : premièrement, légitimer internationalement Duarte, deuxièmement légitimer la démocratie-chrétienne (DC) et le régime, afin de réduire les obstacles politiques à un accroissement de l'aide militaire US et latino-américaine.

On retrouve là la vieille tactique du Vietnam : opérations "recherches et destructions" saupoudrées de "réforme agraire" [1] et d'élections.

Quelques données font éclater au grand jour la farce des élections. Le lundi 29 mars, à 18h.30, le Conseil des électins annonçait un nombre total de votes valides : 367 814. Douze heures plus tard, le chiffre grimpait à 747 256 ! En 1972, en une nuit, les votes avaient aussi doublé. Les em-

LES USA CONTINUENT LA GUERRE

ployés d'Etat, par exemple, n'ont reçu leur salaire que le lundi, sur présentation de la carte d'identité... qui devait porter le signe de leur activité électorale. Les exemples pourraient être multipliés.

La farce n'en rend pas moins difficile le résultat pour les Etats-Unis. Les cinq partis d'extrême-droite – l'ARENA de Roberto D'Aubuisson en tête – obtiennent la majorité. Ils ne sont pas prêts à coopérer avec Duarte. L'intégration de la DC au gouvernement est conditionnelle. Le 10 avril, malgré les efforts de l'ambassade US, le gouvernement n'est toujours pas formé. La crise de direction bourgeoise s'approfondit.

L'ambassadeur américain a rapidement changé son fusil d'épaule. Il y a deux semaines, il "menaçait" d'un retrait américain, en cas de victoire de l'ARENA et de ses alliés. Aujourd'hui, "le ton de Mr Hinton se fait plus conciliant au fur et à mesure de la fortune ascendante de D'Aubuisson. Le Département d'Etat a renoncé à ses objections quant à l'interdiction de visa" **pour le major (International Herald Tribune, 8 avril 1982)** [2].

Reagan va donc soutenir militairement et économiquement le nouveau gouvernement qu'il tentera de rendre présentable. L'axe de sa politique c'est d'infliger des lourdes pertes militaires au FMLN. Le reste, élections et négociations, est affaire de tactique. En mai 1982, doivent entrer en action les deux nouveaux bataillons entraînés aux Etats-Unis. Des tueurs du type de ceux du célèbre bataillon Atlacatl. Hinton déclarait à un journaliste anglais : "Après l'entrée en action des nouveaux bataillons... la guerre ira mieux en fin d'année." **(The Guardian, 24 mars 1982).**

Pour les Etats-Unis, les négociations ne sont possibles que si le FMLN dépose les armes. Le porte-parole de la Maison-Blanche, D. Gergen, expliquait : "Nous ne pouvons soutenir des négociations conduisant au partage du pouvoir avec une minorité violente **(le FMLN... pas D'Aubuisson ! – C.A.U.)**" **(International Herald Tribune, 27-28 mars 1982).**

A juste titre, le FMLN souligne le refus par l'impérialisme d'une "solution politique"... Il renforce donc ses positions stratégiques, réponse adéquate aux besoins de la lutte de libération nationale et sociale.

11 avril 1982
C.A. Udry

1) Caritas vient d'indiquer que seuls 10 pour cent des terres des gros propriétaires ont été touchés par la réforme (Unita, 4 avril 1982).
2) D'Aubuisson s'était vu interdire aux Etats-Unis pour avoir menacé des diplomates américains !

Israël :

Vers l'annexion des territoires occupés

* FACE AUX MOBILISATIONS DE LA POPULATION ARABE DE CISJORDANIE ET DE GAZA, LE GOUVERNEMENT SIONISTE RECOURT A LA TERREUR DE MASSE.

L'application des accords de Camp David devait se faire en deux phases. La première, la restitution du Sinaï à l'Egypte, est prévue pour le 25 avril. Elle devrait être suivie de l'accession à l'autonomie des territoires occupés par Israël en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Pour le gouvernement Begin, "autonomie" égale d'abord et surtout élimination radicale de toute influence de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) dans ces régions, quand bien même l'immense majorité de leur population se reconnaît dans l'OLP. C'est donc une offensive frontale et violente qui est menée contre la population palestinienne. Le nouvel ambassadeur israélien à Washington a bien précisé la perspective dans laquelle œuvre le gouvernement Begin : si des progrès ne sont pas obtenus, *"Israël pourrait être obligée, comme dans le cas du Golan, d'étendre ses lois à la Cisjordanie"*. Soit faire un pas décisif vers l'annexion pure et simple.

"L'autonomie" selon Begin

Pour l'administrateur "civil" de la Cisjordanie, Menahem Milson, colonel de réserve de l'armée sioniste, on assiste aujourd'hui à *"la bataille politique la plus importante depuis la création de l'Etat d'Israël"* (Le Monde, 26 mars 1982). L'objectif poursuivi par le gouvernement israélien est transparent : sous prétexte "d'autonomie", il s'agit de mettre au pas la population palestinienne de Cisjordanie et de Gaza, majoritairement favorable à l'OLP. Il lui faut châtier ceux qui osèrent en 1976 porter à la tête de leurs mairies des représentants pro-OLP. Ces maires, Ariel Scharon, ministre israélien de la Défense et numéro deux du régime les qualifie ainsi : *"qu'est-ce que c'est pour des maires ? Ces maires sont des représentants d'organisations terroristes"* et plus loin *"je n'utiliserai pas le qualificatif de 'maires', j'utiliserai le terme de 'centres principaux de l'influence des terroristes de l'OLP'."* (Der Spiegel, 5 avril 1982).

Le remplacement de l'administration militaire de ces territoires par une administration civile et la mise en place de fantomatiques structures de collaboration avec l'occupant s'est accompagnée d'une série de mesures répressives, qui ont conduit les maires de Cisjordanie – sous la pression de la population – à refuser toute collaboration avec cette nouvelle administration. D'où la destitution, par les autorités israéliennes, du maire d'El Bireh qui allait être à l'origine de l'actuelle explosion de colère populaire.

L'affrontement

Grève générale à l'appel de la plupart des municipalités de Cisjordanie, massivement suivie durant plus d'une semaine. Manifestations se succédant, certaines aux cris de "A bas l'autonomie ! Vive l'OLP !". Affrontements violents avec l'armée et les forces répressives de l'Etat sioniste. Sept tués au moins, des dizaines de blessés.

En même temps, les 13 000 Druzes vivant sur le plateau du Golan, annexé en décembre dernier (cf. La Brèche no 267 du 9 janvier 1982), poursuivaient leur grève générale, entamée il y a plus d'un mois.

La mobilisation des masses arabes des territoires occupés est un défi cinglant au gouvernement de Menahem Begin, qui y répondit avec sa brutalité coutumière.

Arrestations massives, quadrillage militaire, instauration du couvre-feu, interdiction des journaux en langue arabe, destitution des maires de Naplouse et Ramallah après celui d'El Bireh, tous remplacés par des officiers israéliens : la répression correspondit aux menaces d'Ariel Scharon : *"Nous serons bons avec ceux qui collaborent avec nous et féroces avec ceux qui s'opposent à nous. Ou bien le calme règnera pour tous, ou bien il n'y aura de calme pour personne"*.

Cette politique d'affrontement rend bien évidemment impossible toute perspective "d'autonomie"; sa poursuite signifierait que le gouvernement Begin vise simplement à annexer ces territoires en les soumettant à un contrôle militaire et à une répression des plus rigoureux. Car toute base d'une hypothétique collaboration a disparu, comme le notait fin novembre déjà D. Rubinstein dans l'organe de la centrale syndicale israélienne Histradout, "Davar" : *"La politique du ministre Ariel Scharon en Cisjordanie est la plus grossière et la plus violente depuis qu'Israël a le pouvoir dans les territoires occupés... Bethléem et Bet-Sahur sont parmi les villes les plus calmes en Cisjordanie, et dont les maires, Elias Frej et Hanna el-Atrach n'appartiennent pas au Comité d'orientation nationale (qui regroupe les partisans de l'OLP) et ne sont pas considérés comme des extrémistes. Or pour la première fois de leur carrière, ils ont tous les deux pris la tête d'une manifestation où l'on criait 'OLP oui ! Israël non !'."* (Davar, 20 novembre 1981).

La crise gouvernementale

Mais cette politique belliciste et annexioniste de Begin et de son gouvernement rencontre de plus en plus d'opposition en Israël même. En témoigne la manifestation de plusieurs milliers de personnes à Tel Aviv, à l'appel du "Mouvement pour la paix mantenant"; en témoigne aussi la lutte menée par le Comité contre la fermeture de l'Université de Bir Zeit (université arabe). Cette opposition a même été répercutée au niveau parlementaire. Le Parti travailliste, saisissant la balle au bond, a en effet présenté une motion de censure contre la politique gouvernementale. Malgré la menace de démission de Menahem Begin, cette motion a recueilli 58 voix pour contre 58 oppositions. Begin est aussitôt revenu sur sa décision de démission, afin qu'elle n'apparaisse pas comme une *"victoire de l'OLP"*. Mais la crise gouvernementale est ainsi ouverte et des élections anticipées ne sont pas à exclure.

Il serait cependant faux d'en conclure que la situation est de ce fait bien plus favorable aux masses arabes de Cisjordanie. Au contraire, le silence des capitales occidentales et de la bourgeoisie arabe aidant, elles risquent de ce trouver largement isolées. Il appartient donc au mouvement ouvrier et anti-impérialiste international de trouver rapidement les voies d'une solidarité efficace avec les masses arabes en lutte contre l'annexion par Israël.

Eric Peter

Parmi les helvétiques radicaux au petit pied, on ne compte plus les laudateurs du Reagan combattant du "moins d'Etat". Selon nos thuriféraires de la libre économie de marché, le capitalisme a trouvé avec l'acteur de western un champion décidé. Décidé à quoi ? A prendre des mesures qui *"élargissent le fossé entre les pauvres et les riches"*, comme le titre Newsweek, l'hebdomadaire américain (5 avril 1982). Voilà une bonne définition du "moins d'Etat" et du plus de "liberté"... d'extraire la plus-value.

Etats-Unis :

Trente millions et plus de pauvres

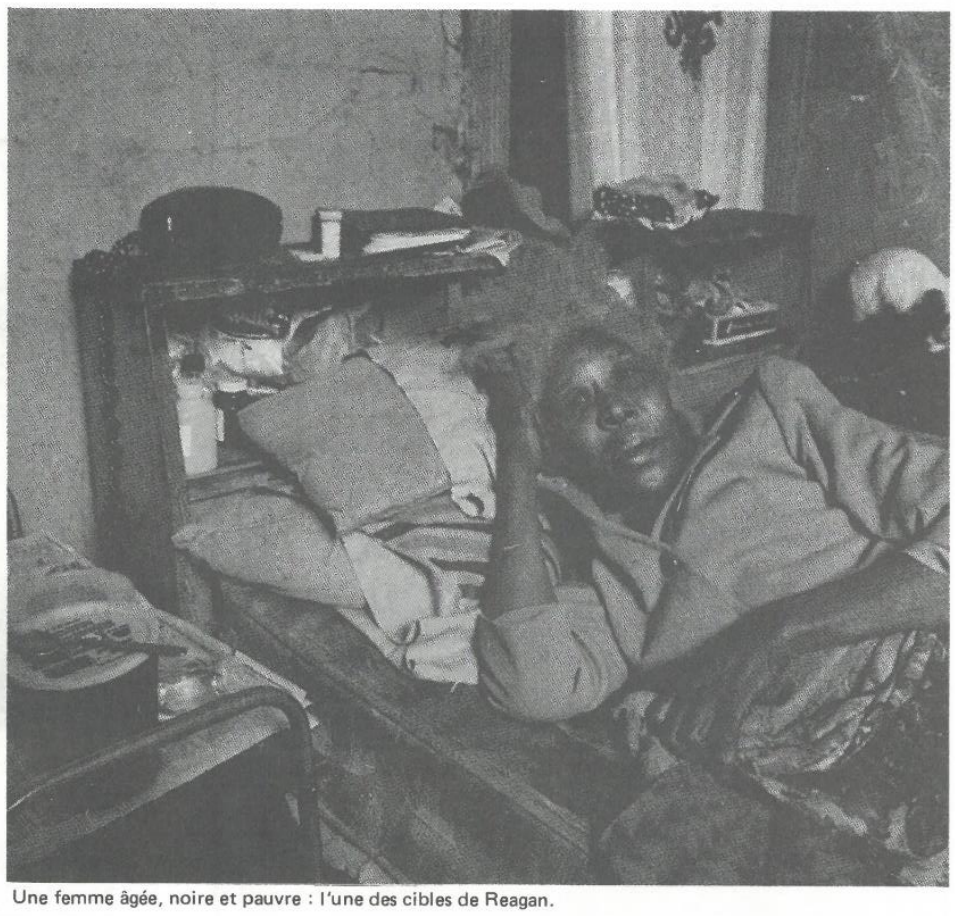

Une femme âgée, noire et pauvre : l'une des cibles de Reagan.

La cruelle farce de "l'économie de l'offre"

Enroulés dans le drapeau de la théorie de "l'économie de l'offre" (supply side), Reagan et ses sbires lancèrent leur programme de "réarmement de l'Amérique". Selon cette "théorie", si le capitalisme peut fonctionner librement, la production (l'offre) engendrera des revenus (salaires, profits et rentes diverses) qui, dépensés, absorberont sur le marché les marchandises produites. Deux propositions dérivent directement de cette affirmation. Tout d'abord, une croissance de la production (offre) éliminera le chômage et les capacités de production non-utilisées dans les entreprises. Ensuite, la politique de relance ne doit viser qu'un but : éliminer tous les obstacles à la production et la soutenir. Tout ce qui concerne la demande (par exemple : dépenses sociales, allocation de chômage...) et qui répondrait à un accroissement de l'offre doit être négligé. L'ajustement offre-demande se fera automatiquement ! Si cette médecine est appliquée, tout devrait marcher parfaitement : production, profits, emplois, productivité. Voilà le credo de la "reaganomics". Dès lors, de quel remède les monopoles (ceux qui déterminent l'offre) ont-ils besoin ? Selon Reagan, d'argent, d'abord. Ne pas être entravés par des règlements, ensuite.

L'administration républicaine a mis en pratique ces principes : réduction des impôts avant tout pour les riches-qui-investissent (celui dont le revenu dépasse les 80 000 dollars annuels épargne ainsi 15 000, celui dont le revenu oscille entre 10 000 et 20 000 épargne 220 dollars !); réduction sévère des dépenses du côté de la demande improductive (dépenses sociales toutes catégories); accroissement des dépenses du côté de l'offre (commandes militaires, subsides aux investissements dans la Caraïbe...); libération des entreprises de divers contrôles (pour exploiter sans entraves). En résumé : transfert en direction des riches sur le dos des pauvres.

L'ineptie de cette "théorie" se révèle déjà au niveau le plus général. Rien n'assure que l'accroissement de la production par un ou des capitalistes créera un volume correspondant de demandes ou une structure de demande adéquate à la production. Si c'était le cas, pourquoi les capitalistes ne relancent-ils pas la production à chaque signe de déclin ? Pourquoi n'appliquent-ils pas la "théorie de l'offre" ? En fait, ils attendent des signes d'activation de la demande avant d'augmenter la production. Ils l'ont toujours fait, ils le feront encore. Sinon pourquoi y aurait-il des cycles, des récessions ?

Mais, au-delà de ces évidences et du démenti têtu infligé par l'évolution même du capitalisme américain, deux raisons concrètes expliquent l'échec de cette "théorie" et de cette politique, mesuré à l'étalon de ses promesses électorales.

Premièrement, mettre de l'argent (aide directe ou indirecte) dans le tiroir-caisse des grands trusts aurait encore un sens, si ces derniers étaient à cours d'argent. Pour un grand nombre d'entre eux, ce n'est pas le cas. Mais l'argent qu'ils détiennent ils ne l'investissent pas productivement ! En effet, des opérations **plus profitables et plus sûres** sont à faire dans le domaine des placements financiers à court terme.

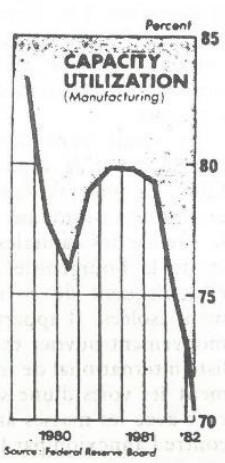

La chute de l'utilisation des capacités de production explique les hésitations des investisseurs.

Source : Financial Times, 13 avril 1982.

Deuxièmement, étant donné les capacités de production non utilisées (voir graphique), avec l'effet escompté sur le taux de profit, les capitalistes ne sont pas enclins à se lancer dans de gigantesques investissements **d'élargissement** de la base productive (sous l'effet de la concurrence internationale, ils peuvent rationaliser, mais avec les effets négatifs sur l'emploi). Par contre, ils veulent bien voir leurs impôts être réduits fortement ! La médecine de Reagan coupe la fièvre des plus malades, mais leurs jambes restent coupées.

La guerre contre les pauvres

En 1981, **29,3 millions** d'américains étaient recensés comme pauvres. Sont considérés comme pauvres ceux dont le revenu annuel est inférieur à 8 414 dollars (environ 15 700 francs suisses) pour une famille de quatre personnes. Cinquante pour cent des familles pauvres ont à leur tête une femme seule; 30 pour cent des pauvres sont noirs. Ce chiffre de 29 millions sera **largement dépassé** en 1982, sous l'effet de la récession et du chômage. Fred Crawford, chercheur en sciences sociales, indique que *"l'on assiste à la création d'une nouvelle classe de pauvres. Ce sont des gens qui avaient un revenu, qui disposaient d'une maison, entretenaient une famille et ont perdu leur travail"* (Newsweek, 5 avril 1982). La part de ceux qui restent **en permanence** sous la ligne fatidique de pauvreté ne cesse de croître.

Or, en suivant son credo, Reagan applique des coupes avant tout dans les dépenses sociales vouées aux pauvres. La liste des "économies" parle d'elle-même.

* **Bons pour la nourriture.** Pour économiser 2 milliards de dollars, pour l'année fiscale 1982, 2 millions de pauvres vont être rayés des listes.

* **Aide médicale.** Les 22 millions de bénéficiaires devront payer une part accrue de leurs dépenses de santé. Ils se soigneront moins ! "L'économie" sera de 1,9 milliards.

* **Programme pour l'emploi et la formation.** Le chômage frappe de plus en plus, mais 2 milliards seront "économisés". La situation financière des Etats qui doivent prendre en charge ces dépenses ("nouveau fédéralisme") les empêchera d'y faire face. Une nouvelle "économie" !

* **Subsides pour le logement.** Les salariés ne peuvent plus honorer les intérêts pour prêts hypothécaires et payer les factures de gaz et d'électricité dont les prix s'envolent. Pourtant, une économie de 428 millions est prévue pour l'année fiscale 1983.

* **Programme de nutrition.** Dans le budget de 1982, l'aide aux repas scolaires est réduite de 30 à 50 pour cent. L'aide pour la nutrition des enfants en bas âge de familles pauvres est réduite. Tant pis pour la mortalité infantile !

* **Aide aux familles avec enfants nombreux.** En 1983, 1,2 milliard sera économisé sur le dos, essentiellement, des familles à charge d'une femme seule.

Pour "assainir" le capitalisme, de la "guerre" contre la pauvreté – des années 50 et 60 du boom de l'économie impérialiste – on passe à la guerre contre les pauvres ! Voilà comment se concrétise l'aide au secteur productif aux dépens du secteur improductif. Evidemment, le nouveau tank américain Abrams, à 1,5 million de dollars la pièce, est comptabilisé dans le secteur productif (The Economist, 13 mars 1982).

Licenciements en masse

Pour compléter ces mesures gouvernementales, les capitalistes licencient à tour de bras. En mars, sur les 110 millions de travailleurs américains, **9,9 millions** sont officiellement au chômage. La statistique sous-évalue la réalité. Dans la sidérurgie, 100 000 sont licenciés; dans l'automobile, 240 000. Cela n'empêche pas le gouvernement de limiter les dépenses de travaux publics et les villes, en crise financière, de licencier le personnel des services publics.

Certains proclament pourtant que les salariés sont gagnants... puisque l'inflation a baissé un peu ! Voici ce que pense d'une telle imposture l'hebdomadaire au-dessus de tous soupçons, **Business Week** : *"La contraction dans les offres d'emploi combinée avec la plus grande chance de perdre son emploi, mine le bénéfice dérivé de la diminution du taux d'inflation..."* (12 avril 1982).

Les mesures de restructuration vont bon train. Ceci conduit le vice-président du commerce à déclarer : *"Même s'il y a une reprise industrielle, il y aura 500 000 postes de travail en moins qu'il y a 5 ans"* (New York Times, 14 janvier 1982). Les conditions de travail se dégradent sous le fouet de la recherche de la plus-value : *"Les risques d'accidents du travail ont atteint les niveaux les plus élevés depuis l'époque des sweatshops (ateliers d'immigrés du début du siècle) et la période des speedups (travail à la chaîne des années 20 et 30)."* (New York Times, 23 décembre 1981).

Par contre, pour ce qui est des dépenses d'armement tout va pour le mieux. Jusqu'en 1987, elles croîtront de 16 pour cent par an. Aux plus forts moments de la "guerre du Vietnam", la hausse fut de 14 pour cent (Time, 22 mars 1982). En février 1982, les commandes d'armement explosent : plus 16,7 pour cent. Ailleurs, les commandes stagnent ou reculent (Business Week, 5 avril 1982). Or, pour financer de telles dépenses, il faut beaucoup emprunter. Le déficit budgétaire pour l'année fiscale 1983 est estimé à **124 milliards de dollars** (36 milliards de plus que les prévisions d'il y a deux mois !). Ces emprunts massifs de l'Etat réduisent le crédit pour les autres et poussent les intérêts à la hausse, d'autant plus que la politique monétaire est restrictive (anti-inflationniste). De là, découle une contraction de la demande d'automobiles, de biens ménagers, de maisons, etc... (achats à crédit). Les dépenses d'armement mettent du beurre sur la tartine de Chrysler, Boeing, Lockheed, mais elles n'ont pas, dans la situation actuelle, d'effets d'entraînement sur toute l'économie et accroissent toutes les contradictions productives et financières [1].

Pourtant, une étude récente indique qu' *"un milliard de dollars investi pour des missiles crée 14 000 emplois, alors que la même somme consacrée à des hôpitaux en créerait 48 000"* (Time, 22 mars 1982). Voilà une condamnation radicale des partisans du "moins d'Etat" et du plus d'armes. Voilà une condamnation du capitalisme en tant que tel.

Cette condamnation commence à se manifester, embryonnairement, aux Etats-Unis. Les mobilisations contre l'intervention au Salvador ou contre la guerre l'indiquent. Le chemin sera long.

11 avril 1982
Ch. André Udry

1) Voir l'étude d'Emma Rothschild dans "Le Monde diplomatique" – avril 1982.

À LIRE...

«Leur morale et la nôtre»

Ecrit en 1938, en pleine période de décomposition de "l'ordre démocratique" bourgeois, de montée du fascisme et du stalinisme, le pamphlet de Trotsky *"Leur morale et la nôtre"* garde toute son actualité. Le cynisme des puissances impérialistes, qui font campagne pour les "droits de l'homme" et massacrent au Salvador, comme celui de la bureaucratie soviétique écrasant Solidarność au nom du socialisme, suscitent tant de désillusions que certains cherchent refuge dans quelques vagues principes moralisants et autres rengaines psychologiques atemporelles au lieu d'affronter la dynamique concrète des luttes sociales qui déterminent notre époque.

La défaite de Solidarność — et des espoirs en un socialisme autogestionnaire dont ses millions de travailleurs étaient porteurs — n'a fait qu'accroître les désillusions au sein d'un secteur de la dite "gauche". Comme le souligne Trotsky, c'est **quand la réaction triomphe** — ou apparaît momentanément triompher — que les moralistes sortent de leur trou ! *"On voit, dans les époques de réaction triomphante, MM. les démocrates, sociaux-démocrates, anarchistes et autres représentants de la gauche, sécréter de la morale en quantité double, de même que les gens transpirent davantage quand ils ont peur."*

Les quelques reculs infligés à la classe ouvrière de différents pays deviennent le prétexte pour s'enfermer dans un pessimisme de spectateur au-dessus de la mêlée. De là, il n'y a qu'un pas pour oublier soit que les difficultés extrêmes rencontrées par le Vietnam, par exemple, sont **d'abord** le produit des destructions massives infligées par l'impérialisme et de son **boycott** permanent depuis 1975; soit encore pour fermer les yeux devant les nouveaux combats des ouvriers et des paysans pauvres dans diverses parties du monde. De là, il n'y a qu'un pas pour faire la part belle à la propagande "démocratique" bourgeoise qui fustige les dangers du totalitarisme.

"Mais que sont tous ces moralistes démocrates ? — demande Trotsky. *Les idéologues des couches moyennes tombées, ou qui craignent de tomber, entre deux feux. Les prophètes de ce genre sont surtout caractérisés par leur éloignement des grands mouvements de l'histoire, par le conservatisme rétrograde de leur pensée, par le contentement de leur médiocrité et par la pusillanimité politique la plus primitive.* **Les moralistes souhaitent par-dessus tout que l'histoire les laisse en paix avec leurs bouquins, leurs petites revues, leurs abonnés, leur bon sens et leurs règles. Mais l'histoire ne les laisse pas en paix. Tantôt de gauche, tantôt de droite, elle leur bourre les côtes."**

Droits de l'homme et politique

Qui n'a pas entendu en effet citer l'exemple de Jaruzelski ou de Khomeiny pour condamner les luttes de libération anti-impérialistes ou le socialisme tout court ? Malheureusement pour ceux qui, à partir de tels exemples, s'érigent en censeurs de la gauche révolutionnaire, cette campagne n'est moralement pas neutre ! La bourgeoisie occidentale — dont Trotsky rappelle : *"pour chaque 'démocrate' anglais, français, hollandais, belge* (ajoutons : suisse — réd.) *travaille un certain nombre d'esclaves coloniaux"* — a, depuis quelques années, embouché elle-même les trompettes de la "morale" dans les relations internationales au nom des Droits de l'Homme ! Que cette campagne serve à cimenter l'unité nationale dans les pays impérialistes contre toute lutte d'émancipation nationale et sociale au nom de la "démocratie", et couvre du coup tous les crimes commis en son nom, M. Haig vient de le rappeler. Reprenant le vieil adage tant condamné par la morale, "la fin justifie les moyens", il a salué la dictature turque comme un mal nécessaire au "rétablissement de la démocratie" et condamné Jaruzelski "parce qu'il veut imposer une dictature" ! Quant à l'ONU — cette institution qui devrait remplacer le Saint-Père en matière de relations internationales — elle vient de révoquer son spécialiste en "droits de l'homme", M. Van Boven, parce que ce brave fonctionnaire en faisait trop...

La responsabilité du stalinisme

Ce cynisme des "démocrates" bourgeois ne surprend que ceux qui croient encore que la démocratie parlementaire (limitée à quelques pays impérialistes riches, et elle-même limitée, du reste) aurait mis fin à la lutte de classe. Mais la désillusion des "moralistes de gauche" vient surtout du fait que la bureaucratie des Etats ouvriers reprend elle-même les mêmes méthodes, les mêmes mensonges.

Le mérite du pamphlet de Trotsky est de montrer pourquoi les régimes bureaucratiques ne font que reproduire tous les mécanismes de mensonge, de cruauté, d'asservissement hérités des Etats de classe : *"Le stalinisme est un conglomérat des monstruosités de l'Etat tel que l'histoire l'a fait; c'en est aussi la funeste caricature et la répugnante grimace. Quand les représentants de la vieille société opposent sentencieusement à la gangrène du stalinisme une abstraction démocratique stérilisée, nous avons bien le droit de leur recommander, comme à toute la vieille société, de s'admirer eux-mêmes dans le miroir déformant du Thermidor soviétique".*

Qu'en conclut Trotsky ? Qu'au lieu de chercher dans la "vieille société" des "valeurs morales" qui, en fin de compte, ne font que la justifier, les révolutionnaires ont un "principe moral" **qui se confond étroitement avec le but social de leur lutte :** *"Le moyen ne peut être justifié que par la fin. Mais la fin a aussi besoin de justification. Du point de vue du marxisme, qui exprime les intérêts historiques du prolétariat, la fin est justifiée si elle mène à l'accroissement du pouvoir de l'homme sur la nature et à l'abolition du pouvoir de l'homme sur l'homme. (...) Est permis, répondrons-nous, tout ce qui mène réellement à la libération des hommes".* Ce qui implique justement que tous les moyens ne sont pas permis, en particulier ceux qui opposent une partie de la classe ouvrière à une autre, subordonnent les travailleurs aux directions bureaucratiques au lieu de développer leur indépendance d'action, de critique, leur autoorganisation et condamnent le mouvement ouvrier à la seule perspective d'un parlementarisme pourri.

Quant à la libération des hommes, en Pologne, par exemple, elle se concrétisait par la volonté farouche — au-delà des formulations idéologiques — d'aboutir à une réelle socialisation de la société. C'est-à-dire à une gestion directe et égalitaire dans tous les domaines : sociaux, économiques et culturels. En fait les travailleurs polonais voulaient mettre en pratique l'objectif du dépérissement de l'Etat. Un but cher à Marx et à Lénine ! Un but qui concrétise une dimension fondamentale de l'humanisme marxiste : développer les **potentialités** de l'homme social concret. Voilà pourquoi, aussi, nous avons soutenu et soutenons le combat des travailleurs polonais et nicaraguayens, comme celui des salvadoriens. Au nom justement de cette morale concrète.

M. Thévenaz

ALLEZ-Y VOIR VOUS-MÊMES !

LAUSANNE et VAUD

Cabaret de l'Hôtel Suisse, VEVEY
11, avenue Paul-Ceresole
du me 21 au sa 24 avril, 21h. : *Marie Hofner* chante Jean Villard-Gilles et d'autres chansons. Au piano : *Jean-François Monot.* Rés. : 021 / 51 17 26.

Grande Salle d'EPALINGES
ma 20 avril, 20h.30 : *Isabel et Angel Parra, "Chile",* avec *Patricio Castillo.* Org. : Association de soutien à la résistance chilienne Salvador Allende.

Cabaret-Théâtre des Faux-Nez
jusqu'au ma 20 avril, 21h. : *Areski et Fontaine.*

Place de Bellerive, sous chapiteau de cirque
ma 20 avril, 20h. . *Jacques Higelin.* Loc. : Migros, 12, passage St-François, 021 / 20 26 35, Ex-Libris, pl. Palud, Disques VDE Gallo, Ale 46. Org. : CPO.

Cazard, 15, rue Pré-du-Marché
du ma 27 avril au sa 1er mai, 19h.30 : **La Troupe Brumaire** présente *L'Amour des quatre colonels,* de Peter Ustinov.

Salle polyvalente EPFL, ECUBLENS
je 22 avril, 20h.30 : *Crazy Cats* et *Les Forbans* (les années 60 !).

Salle communale de PRANGINS
ve 23 avril, 20h.30 : *Yvette Théraulaz.*

En avril au cinéma Montchoisi : films japonais, entre autres des magnifiques films de *Kurosawa (Dodes'Ka-Den, Kagemusha...).*

A la cinémathèque (Casino de Montbenon) : des films de *Henry Hathaway,* de *Richard Fleisher* et de *Manoel de Oliveira* (Portugal).

Cinéma de la Grande Salle, CHEXBRES
à 20h.30. **ma 20, me 21 avril :** *Allons z'enfants,* de Yves Boisset (F, 1980). Un grand film antimilitariste. **ve 30, sa 1er mai :** *Dodes'Ka-Den,* de Kurosawa (Japon, 1970), à ne pas manquer.

Cinéma d'Oron, ORON-la-Ville
ve 23, sa 24 avril, 20h.30 : *Sibériade,* de A. Mikhlkov (URSS, 1979).

GENÈVE

Pic-plouc, impasse rue du Lac 1
ve 23, sa 24 avril, 21h. : 6ème anniversaire du Pic. *Triton,* folk; *M. Suter,* guitare; *Werner Lammerhirt* et d'autres.

Sud des Alpes, 10, rue des Alpes, 1er
à 21h. **je 22, ve 23 avril :** *Ascencion.* **sa 24, di 25 :** *Duo Thierbergien / Guefif.* **je 29, ve 30 :** *Pedretti / Seum / Tabarini Trio.* **sa 1er, di 2 mai :** *Big Band de l'AMR.* Org. : AMR.

Salle Simon Patiño, 26. av. de Miremont
je 29 avril, 20h.30 : *concert Cathy Berberian et Ensemble Contrechamps.* **sa 1er mai,** 20h.30 : *chant épique d'Egypte et de Yougoslavie.*

New Morning, 6, quai des Forces Motrices
sa 24 avril, 21h. : *Dexter Gordon Quartet.*

Vince et Remos

Combien de fois M. Chevallaz n'a-t-il pas fustigé ceux qui contestent les programmes d'armements ? Ces propos fulminants recouvrent, tel un nuage de fumée, les vrais intérêts qui sont à la base de la véritable orgie de dépenses d'armements qui s'est emparée de la bourgeoisie suisse ces dernières années.

Programme d'armements :

Chevallaz & Cie s'en donnent à cœur joie !

* IL N'Y A PAS QUE LES ETATS-UNIS DE REAGAN QUI AUGMENTENT LES CRÉDITS MILITAIRES ET RÉDUISENT LES DÉPENSES SOCIALES : LE CONSEIL FÉDÉRAL FAIT DE MEME.

Les crédits d'armements ont plus que doublé

Les dépenses d'armements de la Suisse n'ont jamais été aussi élevées qu'aujourd'hui. De plus, le taux de leur croissance s'est fortement accéléré ces dernières années, alors que parallèlement les dépenses sociales ont fait l'objet de restrictions massives.

L'évolution de ces douze dernières années fournit une vue d'ensemble frappante de cette évolution, si l'on s'en réfère seulement aux **crédits d'armements**, à l'exclusion des crédits de construction pour l'armée et de la couverture des dépenses courantes d'entretien.

Evolution des crédits d'armement (en millions de francs)

de 1970 à 1975

1970 :	200	1974 :	968
1971 :	646	1975 :	508
1973 :	217	Total :	**2 886**

(Source : "Der finanzielle Aufwand unserer Armee", Divisionnaire E. Müller in "Die Schweizer Armee heute", H.R. Kurz, pages 466-470.)

de 1976 à 1981

1976 :	1 170	1979 :	1 440
1977 :	530	1980 :	1 555
1978 :	723	1981 :	880
		Total :	**6 298**

(Source : A. Herczog, "Rüstung — Die Heilige Kuh im Bundeshaus", 1982, page 34.)

Si l'on compare ces deux périodes d'égale durée, on constate que de 1976 à 1981 on a dépensé **118 o/o en plus** pour les crédits d'armements par rapport à la période précédente ! On est ainsi très largement au-dessus du 3 o/o d'augmentation en termes réels des dépenses militaires conseillé par l'OTAN !

Durant la période, les paquets d'économies en matière de dépenses sociales ont suivi une courbe également ascendante !

Mesures d'économies de 1975 à 1980 (en millions de francs)

1975 :	1 220
1977 :	
— Paquet d'économies I	1 160
— Paquet d'économies II	907
1980 :	
— Paquet d'économies III	2 280
Total	**5 567**

(Source : Herczog, op. cit.)

Ainsi, d'un côté l'on a 6,2 milliards pour les crédits d'armement, et de l'autre 5,5 milliards pour l'austérité budgétaire ! Il ne faut dès lors pas s'étonner du fait que les 6 plus grandes caisses-maladie aient connu en 1980 et à cause des restrictions budgétaires, un déficit de 200 millions de francs ! (Herczog, op. cit., page 12).

Selon les sources officielles du Conseil fédéral, la réalisation des lignes directrices pour l'armée pour les années 90 coûtera, au moins, de 30 à 35 milliards de francs ! Devant cette véritable course aux armements entreprise par la bourgeoisie suisse, il n'y a qu'une seule réponse réaliste : refuser les dépenses d'armements. Ce n'est pas la voie que suit le Parti socialiste suisse (PSS). Voici ce que le 'baroudeur' du PSS, Félicien Morel, a répondu à une motion de W. Carobbio (PSA) demandant une réduction linéaire des dépenses militaires : *"La fraction du PSS ne peut suivre M. Carobbio. Je l'ai déjà dit, nous nous opposons à la réduction linéaire dans le domaine de la défense nationale, car cela se retourne, en définitive, toujours contre le soldat : sous la forme des restrictions sur les bons d'essence et des crédits plus petits pour le fourrier."* (sic !) (SPS — "Legislaturbericht für die Jahre 1975-1979", p. 24).

Dieter Bührle : et vivent les crédits d'armements !

En réalité, c'est la bourgeoisie et le patronat suisses qui seraient les premiers touchés par la réduction des dépenses militaires.

Ah ! que le fromage est gros !

"L'armée est la plus importante source de commandes du pays." (Müller, op. cit., page 473) Qui profite de ces commandes ? Avant tout le patronat, ainsi que cela ressort du tableau suivant :

Destinataires des dépenses pour du matériel de guerre (en millions de francs)

	1966	*1971*	*1974*
Entreprises privées	531	490	487
Services étatiques	104	75	101
Etranger	187	256	238

(Source : Müller, page 474.)

Répartition selon les secteurs économiques en 1975

	millions de francs	pour cent (o/o)	nombre d'entreprises
Métallurgie et machines	345,5	39,6	2 322
Textiles	81,5	9,3	425
Cuir, chaussures	25,5	2,9	158
Chimie	16,7	1,9	345
Caoutchouc	7,7	0,8	47
Bois	6,9	0,7	170
Auto	29,9	3,4	159
Peinture	8,7	1,0	96
Divers	25,0	2,8	975
Administration	83,5	9,5	155
Etranger	240,8	27,6	536
Total	**872,5**		**5 388**

(Source : Müller, op. cit., page 274.)

Alors, qui a intérêt à quoi ? Il est faux de soutenir que ces dépenses sont, en soi, créatrices d'emplois. Dans la métallurgie et l'industrie des machines, le travail est hautement spécialisé et rationalisé.

Une étude du Bureau des statistiques des Etats-Unis a constaté qu'avec un milliard de dollars on pouvait créer 75 710 emplois dans l'industrie d'armement, tandis qu'avec la même somme l'on créerait 112 363 emplois dans le secteur privé industriel, 138 939 dans la santé, 100 072 dans le bâtiment et 187 299 dans l'éducation (Herczog, op. cit., page 42). Voilà qui est limpide !

A. Meylan

QUAND CHEVALLAZ DÉNONCE "L'ILLUSION ÉGALITAIRE"

Sous le thème "Jeunesse, armée et civisme", l'inénarrable Chevallaz a, de nouveau, rompu une lance en faveur de la discipline, de l'inégalité et de la morale réactionnaire. Jugez-en plutôt :

"Les mutations de la société n'ont pas épargné l'éducation (...) il y a des aspects négatifs : des responsabilités familiales plus permissives, (...) l'illusion d'une appréhension spontanée de la connaissance et des règles de la société par l'enfant excluant toute exigence et toute autorité, limitant le rôle de l'enseignant à celui d'un instigateur timide se défendant d'exercer la moindre contrainte **(sic !)**; *l'illusion égalitaire d'une formation scolaire aussi longtemps que possible identique frustrant les éléments scolairement les plus doués et démoralisant les moins doués; l'illusion de l'Université, but suprême de l'éducation, qui déconsidère les autres voies de formation..."* **(Impartial, 1er avril 1982).**

Marche de Pâques :

30 000 MANIFESTANTS !

La Marche de Pâques le 12 avril à Bâle a confirmé l'existence, en Suisse, d'un mouvement de masse : 30 000 personnes étaient présentes. Le mouvement s'oppose objectivement aux plans de réarmement de l'OTAN et de l'impérialisme américain. La Marche de Pâques l'a montré une nouvelle fois : la jeunesse constitue le "fer de lance" de ces mobilisations.

Une question mérite d'être posée dans ce bilan de la Marche : quelle est l'attitude à adopter face à la défense nationale en Suisse ? La plate-forme de revendications élaborée pour la Marche était, sur ce plan, très générale et ambiguë. Deux revendications l'illustrent : pour une "politique indépendante des blocs", et pour une "démilitarisation de la Suisse".

La plate-forme ignore donc la politique d'intégration de fait à l'OTAN poursuivie par la bourgeoisie suisse. Elle ne prend pas une position concrète par rapport à l'armée suisse. Elle se borne à une dénonciation générale du militarisme en Suisse. Elle ne prend pas une position claire contre les programmes d'armement et pour le soutien à l'initiative sur les crédits d'armements.

Cela reflète certaines conceptions existant chez des courants participant aux mobilisations. On en a eu l'expression la plus claire dans une déclaration d'un représentant — Martin Jäggi — du Mouvement suisse pour la paix, lié au Parti du Travail, faite lors d'un meeting le dimanche soir à Bâle. Selon Jäggi, l'armée suisse est "ridicule", car elle "n'a jamais tué personne" et, pour lui, le service militaire a toujours "été folklorique et beau" (sic !) (cf. Baslerzeitung du 13 avril 1982). Oublier la centaine d'interventions de l'armée suisse contre les travailleurs et l'assassinat de travailleurs, entre autres du PC suisse (9 novembre 1932 à Genève), c'est fort !

Le Parti socialiste suisse (PSS), quant à lui, avait appelé de manière sibylline les citoyens à s'affirmer "publiquement pour la paix et contre la guerre". En votant les crédits d'armement, comme les socialistes, serait-on tenté de demander ?

Le PSO / La Taupe était lui présent, avec ses organisations sœurs, la LCR française et le GIM allemand, dans un tronçon combatif et fort visible.

correspondant